



SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (<i>suite</i>)	
Discours de M. Simbananiye (Burundi)	1
Discours de M. Boronovo Pohl (El Salvador)	9
Discours de M. Amerasinghe (Sri Lanka)	14
Discours de M. Ahouanmenou (Dahomey)	21
Discours de M. Attard Kingswell (Malte)	23
Réponse du représentant du Rwanda	27
Réponse du représentant du Burundi	30

Président : M. Stanisław TREPCZYŃSKI (Pologne).

En l'absence du Président, M. Maghur (République arabe libyenne), vice-président, prend la présidence.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (*suite*)

1. M. SIMBANANIYE (Burundi) : Un pays jaloux de son indépendance et de sa souveraineté arrachées au prix du sang de ses meilleurs fils et filles; une nation vivant en symbiose depuis des millénaires et fière de sa libération et de sa cohésion malgré l'action néfaste des importateurs des systèmes barbares bannis par la conscience universelle; un peuple déterminé, aux côtés des autres peuples révolutionnaires, à lutter sans merci contre le sous-développement, l'injustice sous toutes ses formes et qui a toujours combattu pour le triomphe des nobles idéaux de la Charte; un pouvoir fondé sur le centralisme démocratique et capable d'assurer la sécurité aussi bien des nationaux que des étrangers; un peuple uni et engagé dans une révolution irréversible issue du 28 novembre 1966, grâce à son guide éclairé et à son chef bien-aimé, le colonel Michel Micombero, voilà ce qui fait aujourd'hui l'honneur de la République du Burundi et la fierté de ses habitants.

2. C'est au nom de cette république que, du haut de cette tribune, j'adresse à notre président mes plus vives et plus chaleureuses félicitations à l'occasion de son élection à la vingt-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Qu'il soit assuré que ma délégation se trouve à ses côtés pour l'épauler dans son œuvre noble et grandiose, celle de servir fidèlement et sans relâche les intérêts de toute la communauté internationale. Nous sommes sûrs que les objectifs de notre organisation seront finalement atteints grâce aux efforts et aux sacrifices de différentes personnalités éminentes du monde entier qui s'y

consacrent corps et âme. Notre président en fait partie et c'est pour cela, précisément, qu'il vient d'être placé à la tête de cette assemblée générale. Ses éminentes qualités d'homme politique, de diplomate et de spécialiste des questions internationales, sa personnalité, qui dépasse les limites de son pays et qui s'est depuis longtemps affirmée sur l'échiquier international, son expérience, sa compétence et son intégrité constituent, nous en sommes certains, un gage sûr de la réussite des présentes assises. Citoyen d'un pays comme la Pologne, qui a souffert d'une agression extérieure, il se préoccupera davantage, nous en sommes sûrs, des problèmes d'agression contre les pays indépendants d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et d'ailleurs.

3. En ce moment bien précis de l'histoire où certaines puissances utilisent tous les moyens pour semer la subversion dans les pays les moins nantis, fomentant la division entre les citoyens d'un même pays et favorisant également une agression étrangère, il nous est extrêmement agréable de voir assumer la présidence par une éminente personnalité, comme celle de notre président, qui est secondée par des membres du Bureau qui constituent un ensemble harmonieux. C'est pour cette raison que, d'ores et déjà, nous avons grand espoir en la réussite de la présente assemblée que nous saluons dès maintenant avec beaucoup d'enthousiasme.

4. Qu'il me soit permis également de saisir l'occasion qui m'est donnée pour rendre un vibrant hommage à l'éminent Président de la vingt-sixième session, M. Adam Malik, ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, qui, tout au long de l'année écoulée, n'a cessé de déployer ses efforts au service de la paix mondiale et de la sécurité internationale.

5. Je voudrais enfin remercier et féliciter très sincèrement M. Kurt Waldheim, secrétaire général de l'ONU, dont la compétence, le dévouement et la droiture font honneur à l'Organisation universelle. Depuis son élection à la tête du Secrétariat général des Nations Unies, voici une année, M. Kurt Waldheim a consacré toutes ses énergies à la sauvegarde de la paix et à la recherche de l'entente et de la compréhension entre les peuples. Qu'il trouve ici l'expression sincère de la gratitude, qu'il mérite, du Gouvernement de la République du Burundi.

6. Le 26 juin 1962, plusieurs des nations qui sont aujourd'hui représentées ici signaient, à San Francisco, la Charte des Nations Unies. Notre pays n'était pas encore indépendant; cependant il n'en appréciait pas moins les principes contenus dans ladite charte. C'est pourquoi, le 18 septembre 1962, exactement 79 jours après sa libération, le peuple burundais adhéraient entièrement à l'Organisation des Nations Unies. C'est vous dire combien mon pays et notre gouvernement sont déterminés à lutter pour la sauvegarde

et la réalisation des buts et des principes de la Charte des Nations Unies.

7. Le Burundi, en adhérant à cette illustre organisation, faisait ainsi le serment de ne ménager aucun effort pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, le développement entre les nations de relations amicales fondées sur le principe de l'égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, et de prendre toutes autres mesures propres à consolider la paix du monde, à réaliser la coopération internationale par la solution des problèmes internationaux d'ordres économique, social, technique et humanitaire.

8. Aujourd'hui, 10 ans après notre acte d'adhésion à l'ONU, force nous est de constater que le Burundi s'est toujours conformé à ces principes auxquels il a solennellement souscrit.

9. Toutes les nations ici représentées peuvent se féliciter du climat d'entente qui a permis d'éviter des conflits nouveaux entre Etats. Le monde actuel peut se réjouir des entretiens fructueux entre la République populaire de Chine et les Etats-Unis d'Amérique, d'une part, les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique, d'autre part. La visite du Premier Ministre japonais en Chine, les pourparlers entre la République populaire démocratique de Corée et la Corée du Sud constituent un bon présage pour l'unité des nations divisées et la paix sur le continent asiatique. Ce climat de détente, favorable à la recherche de la paix et de la coopération, est une conséquence directe de l'admission, l'an dernier, de la République populaire de Chine aux Nations Unies.

10. Les rencontres d'amitié et de dialogue entre les responsables des destinées nationales, internationales, intercontinentales et mondiales, constituent, nous en sommes sûrs, un gage certain de la paix et de la sécurité mondiales ainsi que de l'unité de la grande famille humaine. Aussi est-il souhaitable que de telles rencontres aient lieu régulièrement et périodiquement. Bien que des succès éclatants de notre organisation aient été enregistrés, nous devons regretter que les grands foyers de conflits, qui constituent une menace permanente à la paix et à la sécurité mondiale, subsistent et risquent de s'aggraver davantage. Je voudrais citer notamment les conflits de l'Extrême-Orient et du Moyen-Orient, et la situation dans les territoires sous régimes d'*apartheid* ou de colonialisme anachronique portugais.

11. Une fois encore, la République du Burundi fait appel, de la façon la plus pressante, à l'opinion internationale et surtout aux responsables de la tragédie qui se déroule depuis près de 30 ans au Viet-Nam afin que ces massacres délibérés et organisés contre un peuple innocent cessent rapidement. Ces massacres ont été maintes fois dénoncés par plusieurs délégués venus de tous les continents.

12. Je m'associe à mon tour à ces derniers pour demander que les Accords de Genève, conclus en 1954, soient scrupuleusement respectés et que les troupes étrangères d'agression soient entièrement retirées du territoire vietnamien pour permettre au seul peuple vietnamien, en tant que nation libre, de régler ses propres affaires. Pour sa part, la

République du Burundi estime que c'est la seule solution acceptable commandée par le bon sens, car cette guerre ne profite ni à l'agresseur, ni au peuple vietnamien, mais constitue un crime contre l'humanité et un gaspillage sans précédent. Cet état de choses compromet très sérieusement le prestige de notre organisation et la met dans l'incapacité de remplir efficacement son originelle et ultime mission de protéger "les générations futures du fléau de la guerre". Mon pays suggère que la France, qui a offert son hospitalité aux négociateurs sur le Viet-Nam, puisse jouer un rôle médiateur encore plus actif, répondant ainsi à la déclaration de son ministre des affaires étrangères, M. Maurice Schumann, qui, il y a quelques jours, disait qu'elle "se connaît des alliés, mais ne se connaît ni ne se veut d'ennemis" [2041^{ème} séance, par. 62].

13. Non loin du Viet-Nam, se trouve un autre peuple qui souffre, la Corée. Tant que ce pays, qui se veut une entité après sa réunification, continuera d'être l'objet de luttes d'influences, la paix sera retardée. C'est pourquoi la réunification indépendante et pacifique de la patrie coréenne doit se faire rapidement. Nous estimons, pour notre part, qu'aucun Etat au monde n'a le droit d'entraver cette volonté manifeste du peuple coréen. Si la délégation du Burundi se félicite des pourparlers entamés entre les deux Corées, elle regrette néanmoins que l'Organisation des Nations Unies n'ait pas hâté l'aboutissement de ces négociations malgré la consultation demandée par les deux parties en présence.

14. Il existe un problème non moins préoccupant, celui du Bangladesh dont le sort est étroitement lié à la fraternisation de tous les Etats de la région et à la normalisation de leurs rapports. Nous souhaitons que la réalisation accélérée des conditions d'admission aux Nations Unies — qui jusqu'ici lui a fait défaut — puisse intervenir très rapidement.

15. Dans ce même ordre d'idées, notre délégation se réjouit des contacts entre les deux Allemagnes. Ceci constitue un prélude au renforcement de la sécurité européenne qui, nous l'espérons, consolidera la paix et la sécurité internationales ainsi que le bonheur du peuple allemand tout entier.

16. J'en viens maintenant au conflit du Moyen-Orient qui est devenu un véritable drame pour l'humanité. Le Gouvernement du Burundi estime que l'application immédiate de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité est de nature à ramener la paix dans cette partie du monde. L'évacuation par Israël des territoires arabes occupés ainsi que la solution du problème palestinien réduiront les causes de la tension qui règne dans cette partie du monde et, par conséquent, la fréquence des actes de violence individuels ou collectifs que cette guerre provoque.

17. En tant que membre de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), nous ne pouvons admettre qu'une partie du territoire d'un pays africain, en l'occurrence la République arabe d'Egypte, soit occupée par le recours à la force armée. La réouverture du canal de Suez est devenue une impérieuse nécessité pour beaucoup de pays africains dont les marchandises sont très lourdement grevées de frais de transport.

18. Nous invitons les deux superpuissances à mettre tout en œuvre en vue du règlement rapide de la crise du Moyen-Orient, qui risque de provoquer une guerre thermo-nucléaire au moment où le désarmement est à l'ordre du jour.

19. Sur la question du désarmement, ma délégation tient à faire quelques suggestions. Malgré la signature de nombreux accords portant sur la réduction des armes, dont l'abus risque de constituer la genèse d'une catastrophe apocalyptique, le danger d'une guerre qui menace l'humanité de pulvérisation est loin d'être négligeable.

20. C'est pourquoi le Gouvernement burundais tient à saluer la proposition courageuse de convoquer une conférence mondiale sur le désarmement. Mon gouvernement estime que cette conférence intéresse au plus haut point l'humanité tout entière qui attend avec grand espoir le jour où les dépenses astronomiques actuellement consacrées aux armes de destruction serviront à sa prospérité et à son bonheur. Pour atteindre pleinement cet objectif, la conférence devrait se tenir au niveau des chefs d'Etat ou de gouvernement, qui décideraient du désarmement total et complet.

21. Venons-en maintenant aux problèmes relatifs à la décolonisation en Afrique. Alors que le continent africain est dangereusement menacé au nord par le conflit du Moyen-Orient, d'autres foyers de troubles sont savamment et cruellement entretenus au sud, rendant ainsi précaire sa paix et compromettant très sérieusement son développement.

22. Je joins la voix de la délégation de la République du Burundi à celle des représentants qui m'ont précédé à cette tribune pour condamner la mainmise de l'Afrique du Sud sur le territoire de la Namibie ainsi que l'horrible épuisement physique et moral qu'elle exerce sur les populations noires de l'Afrique du Sud.

23. Les résultats de la mission effectuée par le Secrétaire général pendant le premier semestre de l'année en cours ainsi que tous les contacts et démarches ultérieurs sont impatientement attendus. Sans présager le contenu de ce rapport, nous espérons d'ores et déjà qu'il comprendra une large consultation du peuple namibien. L'intégrité du territoire namibien doit être sauvegardée, ainsi que son indépendance. La prétendue autonomie que l'Afrique du Sud veut accorder séparément aux différentes tribus au lieu de libérer le pays tout entier : voilà une manœuvre colonialiste qui n'est pas nouvelle et par laquelle il faut diviser pour mieux perpétuer la domination. Ma délégation présente ses vœux de succès au Secrétaire général dans cette entreprise dont un représentant spécial vient d'être expressément désigné à cet effet et qui, espérons-le, hâtera l'achèvement du rapport de manière que l'Organisation ne soit pas amenée à prolonger indéfiniment l'analyse du dossier namibien.

24. Nous demandons, une fois encore, que la Grande-Bretagne utilise tous les moyens à sa disposition, y compris l'usage de la force, pour mettre fin au régime rebelle de Salisbury et pour accorder l'indépendance au peuple du Zimbabwe en lutte pour son autodétermination. Le

Royaume-Uni devrait également montrer sa bonne foi dans cette malheureuse affaire, au lieu de se réfugier inconsidérément derrière des subterfuges juridiques qui ne trompent personne. L'embargo économique contre ce pays, décrété par les Nations Unies, est une arme puissante, même si elle n'est pas déterminante, et les autorités britanniques pourraient l'utiliser en vue de ramener le régime de la Rhodésie du Sud à la raison.

25. Les pays Membres de l'ONU qui violent la résolution 253 (1968) du Conseil de sécurité relative aux sanctions détruisent délibérément les institutions onusiennes. Un examen urgent de cette question s'impose pour l'adoption de nouvelles méthodes de travail.

26. Le problème de la Rhodésie ainsi que celui de l'Afrique du Sud ressemblent comme des jumeaux au problème posé par la perpétuation du colonialisme portugais en Angola, au Mozambique et en Guinée (Bissau). Officiellement, le Portugal considère ces territoires africains comme ses propres provinces faisant prétendument partie intégrante du médiocre empire décadent qui, au demeurant, n'en porte que le nom. Le Portugal s'obstine à rester en marge de l'histoire en perpétuant sa domination en Afrique. Nonobstant les appels répétés de l'Organisation universelle pour que cessent les pratiques coloniales, malgré les cuisants et immenses échecs infligés au Portugal par les peuples qui souffrent de l'occupation colonialiste, le Portugal se cramponne, grâce à l'aide de certaines puissances, aux seules grandes villes qui échappent encore momentanément au contrôle des combattants de la liberté. Nous pensons, quant à nous, que, sans l'appui ou la complicité de certaines puissances, le seul Portugal, avec l'incohérence politique qui le caractérise depuis bien longtemps, serait incapable de résister à la lutte acharnée que lui livrent les peuples mozambiquais, angolais et de Guinée (Bissau). Il appartient donc à notre organisation de décourager par tous les moyens ceux de ses membres qui soutiennent, de près ou de loin, l'entreprise sanguinaire des colonialistes portugais. Sur la base de l'Article 6 de la Charte des Nations Unies, la délégation de la République du Burundi avait demandé, lors des sessions précédentes, que le Portugal soit expulsé de l'Organisation pour s'être rendu coupable de crimes graves contre la paix et contre l'humanité tout entière. Puisque le Portugal n'a rien modifié dans ses agissements et que, au contraire, il continue à commettre les crimes les plus atroces, ma délégation réitère cette exigence pour des raisons que j'ai évoquées tout à l'heure et que vous connaissez tous ici.

27. Ces crimes portugais sont d'autant plus répréhensibles et condamnables qu'ils s'étendent souvent à des Etats indépendants. Vous avez sans doute tous encore frais à la mémoire la récente et barbare agression portugaise contre le peuple guinéen qui, grâce à sa vigilance, a pu heureusement neutraliser, repousser et anéantir l'ennemi. Vous n'ignorez pas les attaques répétées contre la République du Sénégal, la République populaire du Congo, la République de Zambie, la République du Zaïre et la République-Unie de Tanzanie.

28. L'objectif du néo-colonialisme est bien clair : recoloniser l'Afrique et continuer l'exploitation de ses richesses. Pour y parvenir, il doit mettre au pouvoir ses hommes de

main, ses fidèles serviteurs. C'est ainsi que le néo-colonialisme s'en prend spécialement aux régimes progressistes qui se veulent réellement indépendants.

29. Il n'hésite pas, au besoin, à utiliser, dans son sinistre plan de recolonisation, des organisations et même des gouvernements réactionnaires. Tel est, notamment, le contexte dans lequel des éléments tribalistes, épaulés par des mercenaires étrangers et encouragés par des néo-colonialistes, ont agressé notre pays.

30. Plus de cinq mois après l'échec du génocide organisé et dirigé contre le peuple burundais, notre gouvernement est amené à déroger à la consigne qu'il avait rigoureusement observée jusqu'à présent, celle de confiner les causes et les conséquences des événements de mai dernier à la compétence africaine.

31. Ainsi, grâce à l'attachement indéfectible que nous témoignons à l'OUA, nous avons tenu à dépeindre à sa suprême instance de Rabat, en juin dernier, les tenants et les aboutissants de l'ouragan qui s'est abattu sur le Burundi.

32. Obéissant aux appels de la noblesse, de la dignité et de la solidarité africaines, nous nous étions gardés de révéler certains auteurs directs ou indirects de l'agression contre notre peuple. Nous pliant aux vertus de la concertation discrète à l'africaine, nous misions sur l'aveu et le repentir de ceux qui, à partir de leur territoire, avaient dépêché des éléments chargés de participer aux massacres de nos populations. Cette consigne fut respectée à la lettre tant à Bujumbura que par toutes nos ambassades à l'étranger. Jusqu'au 5 octobre dernier — jeudi de la semaine dernière, plus exactement — le même mutisme que nous avons conservé sur la lourde culpabilité d'un pays africain dans la tentative de génocide au Burundi allait caractériser notre comportement durant toute cette session.

33. Hélas, depuis ce 5 octobre 1972, le Rwanda a abusé de notre pleine conformité aux idéaux et aux approches de l'Organisation de l'unité africaine. Confondant notre recours à la sérénité dans le dialogue avec notre faiblesse, M. Munyaneza, ministre rwandais des affaires étrangères, déviant de toutes les normes de la sagesse africaine, s'est cru mandaté pour fulminer les condamnations contre le Burundi. Sans doute, se fiant à l'ingéniosité de son imagination, le porte-parole du gouvernement de Kigali escomptait-il encore les mêmes ménagements dont ce dernier a si longtemps bénéficié grâce à notre circonspection et à notre retenue. Geste encore fort singulier et propre au Rwanda, après avoir vilipendé la République du Burundi du haut de cette tribune, ses représentants s'empressent, par le truchement de certaines personnes interposées, de nous recommander la modération, voire le silence, et cela dans l'intérêt de l'OUA et dans le but d'éviter des polémiques au sujet des problèmes de nature à se résoudre dans le contexte de notre continent. Or c'est précisément pour sauvegarder le prestige de notre organisation continentale que toutes nos instances, à l'intérieur comme à l'extérieur, avaient reçu l'ordre de ne rien laisser filtrer du rôle criminel joué par le Rwanda dans la décimation de nos concitoyens.

34. Dès lors, se pose l'inévitable question de savoir pourquoi la délégation rwandaise, dirigée par M. Munya-

neza, et certains émissaires se sont souvenus de la nécessité de garder intacte l'image de l'OUA après l'avoir ternie par des allégations singulièrement calomnieuses contre un Etat membre de cette même organisation.

35. Cette provocation du Ministre rwandais des affaires étrangères nous a permis, en fin de compte, de faire toute la lumière sur la part prise par le gouvernement de Kigali dans la succession de tentatives de coups d'Etat génocides infligés à notre peuple. Dans le courant de la journée même pendant laquelle M. Munyaneza, ministre des affaires étrangères, a prononcé son réquisitoire contre le Burundi, notre délégation a été forcée d'exercer son droit de réponse [2055^{ème} séance]. Notre exposé à l'endroit du Rwanda ne s'est pas contenté de simples démentis routiniers, il s'est étayé sur des faits et témoignages accablants contre le Rwanda qui, de coupable qu'il était, s'est transformé en accusateur. Les massacres que, dans son discours du 5 courant, M. Munyaneza, ministre des affaires étrangères, met sur le dos de ceux qu'il affuble du terme de minorité féodale sont imputables au régime tribaliste qu'il incarne ou qu'il représente.

36. Du gouvernement au parti en passant par l'Assemblée nationale, tous les organes politiques au Rwanda sont tribalisés et sont issus de procédés fratricides, comme en témoignent les diverses sources les plus autorisées. Je me permets de citer le rapport de la Mission de l'ONU au Rwanda-Urundi à la seizième session :

“Au Rwanda, par contre”, disait un rapport présenté à la seizième session de l'Assemblée générale, “avait été porté au pouvoir un gouvernement qui avait, dès le départ, suivi des méthodes d'action violentes et avait été, dès son origine, activement soutenu par l'Autorité administrante . . .¹”

On relève encore : la dictature raciale d'un seul parti a été établie au Rwanda et les événements des derniers dix-huit mois ont consisté dans le passage d'un genre de régime d'oppression à un autre. L'extension est encouragée et il est à craindre que les Tutsi se trouvent incapables de se défendre contre les abus. Il est à redouter que les Tutsi penseront qu'ils n'ont plus rien à perdre et que leur seul espoir de défense réside dans le recours à la violence, car toute possibilité d'une solution de conciliation a définitivement disparu. Le problème de l'africanisation des emplois officiels est devenu beaucoup plus compliqué du fait de l'élimination des Tutsi.

37. Je cite une autre source digne de foi pour étayer ce qui s'est passé dans ce pays qui n'a pas les mains propres pour s'immiscer dans nos affaires intérieures. Je me permets de citer la radio vaticane qui, lors de la dernière marée du génocide des Tutsi au Rwanda en 1964, avait qualifié cet événement du plus terrible et du plus systématique des génocides depuis celui des juifs par Hitler.

38. Il y a d'autres sources encore. L'inflation tribaliste au Rwanda est stigmatisée par René Lemarchand dans son livre

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, seizième session, Annexes. Second additif au point 49 de l'ordre du jour*, document A/5126, par. 296.

*Rwanda and Burundi*², dans lequel il met à nu la révolution sanglante du Rwanda alors que celle du Burundi ne s'accompagna d'aucune effusion de sang lors du renversement de la monarchie en 1966. Romain Foucher, quant à lui, dans la revue *Esprit* de juillet-août 1972, se fait l'écho de l'indignation universelle face au tribalisme virulent du Rwanda :

“La cristallisation ethnique a, en fait, débuté au Rwanda où les discriminations de ce type avaient toujours été plus poussées et la révolution qui y éclata en 1959 (avec des séquelles jusqu'en 1963) établit un régime “panhutu” qui vit la disparition violente de quelque 20.000 Batutsi (le génocide le plus terrible depuis celui des juifs, disait alors Bertrand Russell) et l'exil forcé de 200 000 autres. Ces réfugiés sont encore aujourd'hui dans des camps, à l'instar de leurs émules palestiniens. L'exemple rwandais a pesé de façon décisive sur l'évolution du Burundi, dans la mesure où le putsch hutu de 1965, qui s'est aussi accompagné de massacres” (des Tutsi — enfants, femmes, vieillards) “dans la région de Muramvya, a semblé faire glisser le pays dans le même cercle infernal.”

Mais, heureusement, le pouvoir veillait.

39. Comme l'anéantissement de nos populations fut ourdi avec le concours du Rwanda, voilà que le Ministre des affaires étrangères de ce pays ose avancer le nombre de victimes au Burundi; selon ses propres paroles, “plus de 200 000 innocents viennent d'être massacrés” [2054ème séance, par. 22].

40. C'est ce même nombre qui fut propagé à partir du Rwanda à travers le monde. Des journaux belges *Le Soir*, *La Cité* et *Remarques africaines* de connivence avec les autorités rwandaises, devaient rivaliser dans la diffusion et la réclame de ce produit *made in Rwanda*.

41. Le nombre des cibles ayant été déterminé au préalable entre Kigali et les agents exterminateurs, sans doute M. Munyaneza, ministre rwandais des affaires étrangères, confond-il son plan et les résultats atteints. Selon ce plan, des centaines de milliers de Burundais étaient voués à une élimination systématique. Néanmoins, les quelque 25 000 assaillants, parmi lesquels de nombreux Rwandais, ne réussirent pas à réaliser pleinement leurs desseins, se heurtant à une résistance héroïque du peuple burundais. Dès lors, l'échec cuisant infligé aux attaquants devait réduire au quart le nombre de cibles que le plan rwandais prévoyait dans une première phase. Certes, les 50 000 citoyens burundais qui furent décimés au cours des premiers jours par les attaquants représentent une calamité et une douloureuse perte pour notre pays.

42. Cette tournure des événements déjoua les conséquences diaboliques escomptées par le Gouvernement rwandais. Plus haut, nous avons invoqué les raisons pour lesquelles nous avons consenti de lourds sacrifices, notamment en vertu de notre culte pour la fraternisation africaine. Dans le but de camoufler son énorme culpabilité dans les crimes fratricides, le Rwanda dépêche son ministre

des affaires étrangères depuis juin dans les capitales étrangères en Asie et en Europe. Mais il est plus que temps que le pays rwandais se désillusionne, car il convient de le lui dire, il ne détient pas le monopole de l'amitié des gouvernements asiatiques et européens qui, contrairement aux espoirs du Rwanda, sont si peu prédisposés à le croire naïvement et au pied de la lettre.

43. La magnanimité de notre gouvernement à l'égard du Rwanda ne s'est pas limitée à garder le silence sur le rôle de ce pays dans le programme d'extermination. Alors que, parmi les 20 000 assaillants qui ont trouvé la mort sur le champ de bataille, se trouvaient un grand nombre d'éléments rwandais, le Burundi a préféré la réserve à la dénonciation ouverte contre le Rwanda. Peut-on exiger des preuves plus convaincantes à charge de ce gouvernement que les 300 ressortissants du Rwanda qui furent capturés et rapatriés à l'exception de 36 d'entre eux encore entre les mains des autorités burundaises ? A la lumière de tant de mansuétude que notre gouvernement a prodiguée au Rwanda, en dépit de sa participation aussi directe que flagrante au complot destiné à raser notre peuple, il est stupéfiant d'entendre le Ministre rwandais des affaires étrangères clamer à la fois son innocence et son indignation. Certes, le cauchemar qui le hante provient à la fois des faits accablants en notre possession contre son pays et de la cinglante défaite de ses compatriotes qu'il a envoyés agresser le Burundi. Aux dires des thèses rwandaises, les Hutus du Burundi sont noyés dans la misère et exploités par les “seigneurs tutsis”. Dans le cas où le Rwanda serait tenté de méconnaître le rôle criminel qu'il avait assigné à ses nationaux, nous serions réduits à lui poser la question de savoir les mobiles poursuivis par les centaines d'irréguliers rwandais sur notre territoire.

44. Admettons pour un moment la théorie du régime rwandais selon laquelle les Hutus au Burundi seraient dans la détresse, et ceux du Rwanda nageraient dans l'opulence, force nous est de demander à Kigali s'il a dépêché chez nous des vagues successives de Rwandais irréguliers pour commettre au martyre imposé aux Hutus burundais ou pour commettre des crimes.

45. Ces irréguliers, après avoir subi un entraînement intensif dans la subversion, sont expédiés au Burundi par des voies détournées. Craignant de se heurter à nos forces de l'ordre dès les premiers instants qu'ils tenteraient de fouler le sol burundais dans des conditions irrégulières, les agents subversifs en provenance du Rwanda s'infiltrèrent au Burundi via les pays voisins de la bonne foi desquels ils abusent. Une telle fourberie est de nature non seulement à susciter un conflit ouvert entre le Rwanda et le Burundi, mais aussi à brouiller ce dernier avec les Etats frères limitrophes. Que d'ingéniosité de la part du Ministre rwandais des affaires étrangères qui élèvera la voix pour condamner publiquement “ce génocide systématique” dont son pays est le principal organisateur !

46. M. Munyaneza, ministre rwandais des affaires étrangères, s'est fait l'écho, du haut de cette tribune, d'un nombre imaginaire de 200 000 massacrés, nombre qui fut, de prime abord, brandi par le Rwanda pour susciter à l'étranger des pressions visant à innocenter les coupables. Le Rwanda pourrait-il nous révéler le génie grâce auquel il a été

² New York, Praeger Publishers Inc., 1970.

habilité à dénombrer les victimes ? S'il est irrécusablement établi que les Rwandais ont contribué aux massacres, il paraît néanmoins impossible pour ses agents de connaître le nombre de victimes, étant donné que les agents venus du Rwanda furent, pour la plupart, soit balayés au cours des combats, soit capturés.

47. Le Gouvernement burundais, quant à lui, était en mesure de procéder au compte des victimes moyennant tous ses cadres militaires du parti, de la jeunesse nationale, de l'Union des femmes burundaises, de l'Union des travailleurs burundais, qui furent tous mobilisés pour honorer les dépouilles mortelles de leurs frères et sœurs immolés pour cet inégalable idéal, l'indivisibilité du peuple burundais.

48. Tout cela est à l'actif de l'union et de la détermination de notre peuple de lutter contre des envahisseurs qui importent des systèmes condamnés par l'histoire.

49. A la lumière de ces faits et dans de telles conditions, comment le Rwanda et ces milieux qui ont béatement véhiculé le nombre lancé au gré du hasard par lui étaient-ils en mesure d'être mieux informés du nombre de morts que le Gouvernement burundais lui-même ? Nous souhaiterions avoir une réponse à cette question.

50. Que dire de ces centaines de milliers de têtes humaines tombées au Rwanda lors du génocide perpétré au nom de la tribu hutu de 1959 à 1964 ? L'on n'entend pas, pourtant, le Gouvernement rwandais s'apitoyer sur ces hécatombes qu'il a causées pour ériger un Etat hutu.

51. Mise à part Pretoria, il n'existe, au monde, que le Rwanda dont le régime exclut systématiquement toutes les autres ethnies tant du gouvernement que du parlement et du parti.

52. Dans l'hypothèse où le Rwanda serait enclin à contester cette réalité, le Gouvernement de Bujumbura, au nom duquel j'ai l'honneur de parler, serait disposé à proposer une mission de l'OUA, de préférence, ou à défaut de l'ONU. Elle se rendrait dans nos deux pays pour y mener une enquête. Au Burundi, elle constaterait que tous nos gouvernants successifs, depuis la reconquête de notre indépendance en 1962, comprenaient, sans nulle exception, Hutus et Tutsis alternativement majoritaires suivant les critères capacitaires individuels. La liste de tous les candidats à des postes électifs était dressés par l'UPRONA (Union et progrès national), parti de masse qui, lors des élections législatives supervisées par l'ONU, en 1961, totalisa 94 p. 100 des voix au suffrage universel de tous les hommes et de toutes les femmes âgés de 18 ans et plus, illettrés comme lettrés.

53. En revanche, le système rwandais ferme hermétiquement les portes du gouvernement, du parlement et du parti à tous ses fils et toutes ses filles qui, par accident, ne sont pas nés Hutus.

54. Jusqu'ici nous nous sommes contentés de dresser le bilan des méfaits et des atrocités du régime politique rwandais. Il est temps à présent de tracer ses origines. En effet, les théoriciens de cet *apartheid* à la hutu préconisaient déjà, en 1959, la création de "bantoustans" selon le

modèle sud-africain. Pour vous permettre d'en évaluer la teneur qu'il nous suffise de reproduire le texte du télégramme adressé en 1959 à l'ONU et au Gouvernement belge par M. Grégoire Kayibanda, fondateur du parti hutu et actuel président du Rwanda :

"Nous Hutus représentant 85 p. 100 de la population du Rwanda désirons instamment paix raciale avec collaboration Autorités belges craignons le pire pour pays tout entier si n'acceptez pas division géographique en zone Hutu et en zone Tutsi nous Hutus déclarons en outre vouloir collaboration avec Autorité belge aussi longtemps que démocratisation pays paix et progrès l'exigent pour le mouvement émancipation Hutu (signé) Kayibanda"

55. Après le lugubre tableau dépeint ci-dessus, que reste-t-il pour prouver que le Rwanda demeure le terrain propice par excellence pour ces forces déterminées à saper et à ébranler l'indépendance, la souveraineté et l'harmonie raciale en Afrique, forces qui, hier, menacèrent gravement l'intégrité du Zaïre amputé du Katanga et qui, le lendemain, prônèrent la création d'un Biafra arraché au Nigéria ? Au demeurant, n'est-ce pas ce même Rwanda qui sert de repaire aux mercenaires qui avaient pour mérite d'avoir semé la désolation dans une république sœur, membre influent de l'OUA ?

56. Sa participation réitérée aux complots de génocides successifs organisés contre notre peuple, sa tribalisation de tous les organes politiques à l'instar des régimes colonialistes et nazis, et son octroi d'abri à une clique mercenaire, constituent une trilogie qui, à elle seule, suffit à démontrer que le Rwanda n'est rien moins qu'une tête de pont de la recolonisation de l'Afrique, ou plutôt une poche du colonialisme impénitent.

57. L'extrême gravité qui découle de l'ingérence rwandaise dans les affaires intérieures des Etats souverains et ses coups bas dans le génocide manqué nécessitent réparation par Kigali.

58. D'autre part, toute récidive ultérieure risque d'entraîner de lourdes conséquences dont le Rwanda assumera l'entière responsabilité.

59. L'obligation pour le Gouvernement de Kigali de renoncer pour toujours à s'immiscer dans les situations et événements du Burundi sous l'étrange prétexte d'universaliser le militantisme hutu dans un Etat souverain, s'impose également pour le cas des réfugiés.

60. Notre gouvernement s'est conformé, dans sa lettre et dans son esprit, à la Convention relative au statut des réfugiés signée à Genève le 28 juillet 1951 et au Protocole de médiation, de conciliation et d'arbitrage de l'OUA, à tel point que le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, dans son rapport annuel depuis 1966, qualifie le Burundi de pays pilote dans ce domaine.

61. Ainsi, plus de 100 000 réfugiés rwandais qui ont trouvé asile chez nous pour échapper au génocide des années 1959-1964 ont été, pour la plupart, installés dans des régions excentriques; toutes les mesures les empêchant

de nuire à la sécurité du Rwanda ont été et sont encore impeccablement efficaces.

62. Au moment où tous les efforts sont déployés et toutes les forces conjuguées pour la consolidation de l'OUA en particulier, au moment où les Etats s'emploient à constituer de grands ensembles régionaux et continentaux, il est impératif de mettre un terme à la conception primitive du pouvoir qui freine les élans de la coopération économique entre les peuples, de l'harmonisation des rapports entre Etats.

63. Le Burundi, quant à lui, profondément attaché au bien-être du genre humain, est résolu à s'associer au mouvement de plus en plus universel visant à l'assainissement général du système économique et monétaire international.

64. Des événements importants qui se sont produits ces derniers temps ont révélé la fragilité, les inconvénients et les déceptions qui caractérisent la situation internationale dans le domaine du développement économique.

65. La crise monétaire qui a éclaté en août 1971 et ses conséquences ont mis en évidence la nécessité d'une réforme du système monétaire international. Les pays en voie de développement, qui ne sont en rien responsables de cette crise résultant d'un déséquilibre entre les pays développés, sont obligés de supporter aujourd'hui le principal contrecoup des incertitudes nées de l'effondrement du système de Bretton Woods et des réalignements monétaires ultérieurs.

66. Il est indispensable que la solution de la crise monétaire actuelle n'impose pas de charge supplémentaire aux pays en voie de développement qui ont coopéré sans réserve aux efforts déployés pour maintenir la stabilité du système monétaire international. Bien au contraire, il convient de prendre des mesures correctives spéciales pour compenser les pertes qu'ils ont subies.

67. Il convient surtout que les pays en voie de développement contribuent efficacement à l'élaboration d'un système monétaire international qui réponde mieux à leurs intérêts. La réforme du système monétaire international doit être étudiée avec la participation effective des pays du tiers monde et à tous les stades. Elle ne peut pas constituer une chasse gardée du seul "Groupe des 10". Cette réforme du système de Bretton Woods doit être mise à profit pour la solution de nos problèmes de développement.

68. Nous constatons avec regret que la position des pays en voie de développement dans le domaine du commerce international, dont leur économie est largement tributaire, continue à évoluer défavorablement.

69. Le Burundi souscrit à l'idée que les pays en voie de développement ne doivent pas être tenus à l'écart des préparatifs des nouvelles négociations de portée mondiale qui doivent avoir lieu l'année prochaine en matière de commerce international.

70. Lors de ces négociations, des modalités spéciales devraient être élaborées de manière qu'une place impor-

tante soit donnée aux pays en voie de développement. Il faut accorder à ces pays la possibilité de participer pleinement et de manière continue à toutes les phases des négociations.

71. Notre gouvernement prête une attention spéciale aux solutions qui seront trouvées aux problèmes qui concernent les produits de base; toutes les mesures touchant le domaine de l'accès aux marchés, de la politique des prix, y compris les mécanismes internationaux de la stabilisation des prix, de l'efficacité des accords internationaux en vigueur sur les produits de base et de nouveaux accords à conclure, nous intéressent au plus haut point.

72. Le système généralisé des préférences pourrait être plus efficace s'il envisageait l'inclusion dans ses schémas de tous les produits primaires qui constituent le fondement même de l'économie de la majorité des pays en voie de développement.

73. Nous constatons avec pessimisme que l'aide publique aux pays pauvres fléchit et que le fardeau de leurs dettes s'alourdit. La récente dévaluation du dollar et la réévaluation d'autres monnaies ont eu pour conséquence de relever la valeur nominale de la dette extérieure du tiers monde, exprimée en dollars.

74. Il subsiste un profond désaccord entre les pays en voie de développement sur la nature des mesures à prendre pour résoudre les problèmes de la dette; les débats de la dernière session de la conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement [CNUCED] l'ont encore une fois confirmé. Nous sommes d'accord sur le contenu de la résolution 59 (III)³ qui invite le Conseil du commerce et du développement à instituer, dans le cadre de la CNUCED, un organe spécial chargé de trouver des solutions pratiques aux problèmes que le service de la dette pose aux pays en voie de développement.

75. Etant donné la gravité de la situation dans laquelle se trouvent les pays en voie de développement en ce qui concerne leur dette, il est fort souhaitable que les conditions auxquelles l'aide est fournie soient raisonnables.

76. La réalisation de l'objectif de 1 p. 100 du produit national brut pour les apports financiers, de l'objectif de 0,7 p. 100 pour l'aide publique au développement et l'établissement d'un lien entre les droits de tirage spéciaux et les ressources financières additionnelles pour le développement contribueront, nous en sommes persuadés, à résoudre les difficultés d'ordre financier que rencontrent les pays en voie de développement.

77. Le Burundi accorde une grande attention à la coopération économique et à l'intégration régionale entre les pays en voie de développement.

78. L'Organisation des Nations Unies doit prêter une attention spéciale aux perspectives à long terme du dévelop-

³ Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, troisième session*, vol. I : *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.73.II.D.4), annexe I.A.

pement économique et social, afin d'envisager le développement dans un cadre plus vaste d'un monde indivisible où toutes les nations sont solidaires les unes des autres. Une conception globale du développement implique que l'Organisation des Nations Unies prenne dorénavant une part de responsabilité plus grande dans la réalisation d'un développement économique mieux équilibré à l'échelle internationale.

79. Pour réaliser un développement global, il est important de reconnaître le rôle qui revient à la coopération régionale. Les commissions économiques régionales ont déjà acquis une grande expérience dans ce domaine et, de ce fait, constituent, dans le cadre des Nations Unies, le point de convergence des efforts de développement aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial.

80. Une question importante qui retient notre attention est le droit inaliénable des pays en voie de développement d'exercer leur souveraineté sur leurs ressources naturelles et de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour exploiter ces ressources dans l'intérêt du développement économique et social de leurs populations; toute mesure ou pression politique et économique extérieure portant atteinte à ces droits constitue une violation flagrante des principes de l'autodétermination et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats. C'est pourquoi nous soutenons toute mesure qui envisagerait la création d'un fonds de roulement des Nations Unies pour l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles.

81. Nous partageons l'inquiétude de la plupart des gouvernements devant le rôle parfois néfaste que jouent les sociétés multinationales dans le développement économique et social de certains pays en voie de développement, et joignons notre voix à celle des pays qui réclament qu'un groupe d'experts étudie l'influence des sociétés multinationales dans le processus du développement, en vue de formuler des conclusions susceptibles d'être prises en considération par les gouvernements lorsqu'ils arrêtent leur politique en matière de développement.

82. Nous comprenons l'importance accordée aujourd'hui aux problèmes de l'environnement. Toutefois, nous devons reconnaître que les problèmes de l'environnement qui se posent aux pays sous-développés diffèrent de ceux que doivent résoudre les pays développés. C'est pourquoi il faudrait affecter des ressources à la préservation et à l'amélioration de l'environnement, en tenant compte des besoins particuliers des pays en voie de développement.

83. A l'heure actuelle, une grande sympathie et une certaine solidarité internationales se manifestent à l'égard des pays en voie de développement les moins avancés. Notre gouvernement apprécie, à leur juste valeur, les mesures envisagées en faveur de ce groupe de pays dont le nôtre fait malheureusement partie.

84. Les organismes des Nations Unies chargés des problèmes de développement et principalement le Programme des Nations Unies pour le développement, de même que certains donateurs bilatéraux reconnaissent que les pays les moins avancés et sans littoral devraient bénéficier de mesures leur permettant de profiter équitablement des

politiques internationales de développement. Il importe d'insister sur certaines de ces mesures.

85. L'assistance technique, y compris la formation, peut augmenter la capacité d'absorption des apports de capitaux aux pays en voie de développement les moins avancés et, à cet égard, il importe de coordonner les efforts d'assistance technique de tous les organismes, tant multinationaux que bilatéraux.

86. L'intégration et la coopération économiques régionales constituent l'une de ces mesures, dans le cas où elle peut résoudre des problèmes tels que l'exiguïté du marché intérieur, la question des ressources naturelles et humaines et le problème des moyens financiers limités dont souffrent ces pays.

87. Les pays les plus avancés parmi les pays en voie de développement peuvent jouer un rôle important pour aider les moins avancés. Cette aide peut être accordée tant dans le cadre d'accords régionaux de coopération économique qu'en dehors de ceux-ci.

88. Dans le domaine de la politique commerciale, il faut adopter des mesures spéciales supplémentaires en faveur des pays les moins avancés. Il y a possibilité de réduire, par exemple, les restrictions contingentes applicables aux exportations des pays moins avancés, de diminuer les taxes applicables aux produits tropicaux, de supprimer les obstacles non tarifaires, d'identifier et de supprimer les pratiques commerciales restrictives, de stabiliser les prix des produits tropicaux, d'augmenter le nombre de produits visés par le système généralisé de préférences, de manière à comprendre les produits dont l'exportation présente un intérêt certain pour les pays les moins avancés.

89. Les pays en voie de développement les moins avancés dont l'économie repose essentiellement sur l'agriculture ne pourront pas se développer tant que leurs ressources dans le domaine de l'agriculture resteront arriérées. Il importe donc que des mesures spéciales visant à l'amélioration de l'agriculture des pays moins avancés soient adoptées.

90. Notre pays rencontre des difficultés du fait qu'il est sans littoral. Pour faire face à celles-ci, il a besoin d'une assistance technique, en particulier pour améliorer son infrastructure en matière de transports.

91. Le Burundi souscrit à tout projet régional ou sous-régional en matière de transports et appuiera toutes les mesures visant à faire bénéficier les pays sans littoral de taux de fret spéciaux et à faciliter le transit de leurs marchandises dans les pays limitrophes.

92. L'échange et la coopération économique ont toujours été à la base de l'apparition de liens de solidarité plus profonds entre les hommes appartenant à la même famille, au même village, à la même ville, au même pays. Pourquoi la coopération économique internationale ne jouerait-elle pas le rôle d'unificateur de la communauté mondiale ?

93. Le développement des moyens de transport, la radio, les journaux et les rencontres internationales sont en train

de supprimer les barrières géographiques qui séparaient naguère les peuples et favorisent les relations économiques internationales. A l'image de ce qui se passe à l'intérieur des Etats, l'entraide économique doit contribuer à une répartition plus équitable entre les nations des richesses du globe et mettre fin à l'exploitation systématique des plus pauvres par les plus riches.

94. La suppression de l'injustice et de l'exploitation entre les Etats est sans aucun doute le facteur le plus puissant de la promotion de la paix mondiale, du bonheur et du progrès continu de l'humanité.

95. Mais tous ces objectifs et tous ces nobles buts inscrits dans la Charte des Nations Unies ne pourront être atteints que si tous les peuples du monde se donnent la main, dans un élan de solidarité et de fraternité, pour rallumer la flamme de San Francisco qui a ranimé les cœurs de tous les hommes de bonne volonté coalisés contre les grands fléaux de l'humanité.

96. C'est dans cet esprit que je souhaite plein succès aux présentes assises, pour le bonheur de tous les peuples.

97. M. BORGONOVO POHL (El Salvador) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, mes premières paroles ont pour but de vous présenter les félicitations les plus chaleureuses de mon gouvernement et de ma délégation pour l'élection unanime qui vous a porté à la présidence de l'Assemblée générale, l'une des plus hautes instances et l'un des postes les plus lourds de responsabilités des Nations Unies. Votre passé, la façon dont vous dirigez les débats ainsi que le discours si riche d'idées que vous avez prononcé immédiatement après votre élection nous montrent amplement que nous avons, cette année, en votre personne, un guide ferme et expérimenté, un esprit ouvert et compréhensif capable de faire face aux difficultés et aux problèmes qui nous attendent au cours de la présente session de l'Assemblée.

98. Ces dernières années, mon gouvernement a défini sa position sur un grand nombre de problèmes concrets de la politique internationale; aucune des grandes questions qui suscitent l'intérêt, le débat, et même la passion, n'a échappé à notre analyse. Mon gouvernement persiste dans une politique inchangée à l'égard des questions qui se présentent, d'année en année; je pourrai donc, cette année, éviter de rappeler ces thèses et ces définitions que nous avons suffisamment expliquées et justifiées. Mais, le silence que nous gardons concernant certaines questions ne signifie pas pour autant que nous méconnaissions l'importance de nombreux points de l'ordre du jour approuvé. En séance plénière, de même qu'au sein des réunions des grandes commissions, nous aurons toute latitude pour préciser le point de vue d'El Salvador à l'égard des faits nouveaux et de l'évolution des vieux problèmes.

99. A la différence des individus, l'âge de la majorité n'est pas un âge précis pour les organisations internationales et nous pourrions dire que les Nations Unies sont nées grandes et vigoureuses, si l'on en juge par la Charte comme par les nombreux services techniques de portée mondiale qu'elles rendent. Cependant, l'expérience acquise est importante pour orienter ou parfois adapter les programmes et les

politiques visant à atteindre les objectifs, particulièrement dans des organisations internationales comme la nôtre. En effet, si les objectifs des organisations internationales restent identiques, il faut en revanche les adapter aux circonstances et réévaluer les initiatives, les démarches et les moyens d'exécution. Si la Charte demeure fixe et claire, les moyens de l'appliquer, et surtout d'atteindre ses objectifs, sont laissés à l'initiative, au génie inventif et au sens des responsabilités des gouvernements.

100. Les Nations Unies ont fait leur apparition alors que l'on ressentait le besoin de rationaliser les relations internationales, et c'est à cette idée que l'Organisation a répondu en ce qui concerne la sécurité et la paix dans le monde. Elle a été conçue, pensée, structurée et mandatée pour que, compte tenu de certaines hypothèses qui souvent n'ont pas été réalisées, elle puisse veiller sur la paix et la sécurité internationales.

101. D'autres activités ont trouvé leur expression dans la Charte en tant que conditions de la paix et de la sécurité; je veux parler du développement, de la protection des droits fondamentaux de l'homme, de l'amélioration des relations internationales par la voie de la justice. Ces objectifs, d'après la Charte, contribuent à consolider la paix et la sécurité et sont la raison d'être de notre organisation.

102. En nous inspirant de la Charte, nous pourrions mettre l'accent sur les aspects qui devraient permettre aux Nations Unies de se réaliser car, comme on le sait, le fondement de la force de l'Organisation en matière de paix et de sécurité s'est malheureusement effrité du fait des divisions qui existent au Conseil de sécurité. On pourrait donc repenser les relations internationales sous l'angle de la justice et poser d'une façon nouvelle les problèmes et les solutions du sous-développement, des termes de l'échange, du transfert de la technique et des groupements régionaux.

103. Il est certain qu'une approche pragmatique, partielle, de certains problèmes, permet de les résoudre. Mais je crois qu'il est bon de procéder à un examen d'ensemble, du moins à certains moments de l'évolution d'une organisation internationale comme la nôtre. Cet examen global non seulement permet de repenser les priorités entre quatre ou cinq objectifs fondamentaux des Nations Unies, mais encore d'analyser la viabilité des politiques suivies, des solutions appliquées et, d'une façon générale, de toute la structure, de l'activité et de la coordination intérieure et extérieure du système.

104. Il paraît évident qu'il faut faire quelque chose pour redonner force et vigueur aux Nations Unies. On reconnaît officiellement et en privé, dans bien des pays, que les Nations Unies traversent une crise de confiance aux yeux de l'opinion publique. Mais les gouvernements qui soutiennent notre organisation ont l'urgent devoir d'analyser solidairement dans quelle mesure ils ont respecté la Charte, et de mesurer en particulier la distance entre les objectifs concertés et les événements politiques des dernières années. Cela me paraît être la sagesse même. A vouloir être trop pragmatiques, nous nous occupons trop des détails, nous nous dissociions de plus en plus de la réalité, nous oublions que les problèmes immédiats font partie d'une longue chaîne. Alors qu'à l'échelon national on fait des plans

plusieurs années à l'avance, il est étonnant que les organisations internationales vivent au jour le jour, élaborant année après année leur programme de travail, répétant bien souvent les mêmes erreurs et oubliant les vastes objectifs de l'assistance technique et des aboutissements politiques.

105. La Charte des Nations Unies sanctionne les objectifs et les principes de conduite compatibles avec la survivance des Etats nationaux. Mais ce n'est pas un programme, ce n'est pas une stratégie, et il reste beaucoup à faire dans la pratique. Grâce à la stratégie globale et aux programmes, nous pourrions, je crois, assainir les relations internationales en nous fondant sur les principes de la justice. Cet assainissement dans la justice est d'ailleurs tacitement inscrit dans la Charte, et la stratégie et les programmes de travail nous permettraient de rendre explicite ce qui se trouve implicitement contenu dans la Charte et de transmuter en réalité ce qui s'y trouve en germe.

106. Les deux systèmes mondiaux d'organisation connus jusqu'à ce jour sont celui de la Société des Nations et celui des Nations Unies; ils ont vu le jour à l'issue de guerres catastrophiques et reflétaient les conditions d'alors. Comme tout règlement écrit tend à se figer, la Charte a été le recours de ceux qui voulaient interpréter de façon restreinte les obligations qu'ils avaient contractées. On pourrait cependant donner à cet instrument une valeur dynamique; il ne faudrait, pour y parvenir, ni plus ni moins qu'une véritable volonté politique. Ce serait une possibilité de remettre en cause l'ensemble du système en vigueur, et nous invitons tous les Etats à faire preuve de cette volonté d'élaborer un plan concerté et dynamique.

107. Tout accord qui comporte des règles paraît nouveau au moment de son apparition, mais son efficacité par la suite dépend de la façon dont il est appliqué, et il arrive qu'au lieu de servir le progrès, il favorise la stagnation. Dans le domaine international, pour rester à l'unisson des forces accélérées du changement, bien souvent, on propose de réviser les instruments juridiques; on se heurte alors à la crainte, pour ne pas dire à la peur, des innovations, et, à l'heure actuelle, à la méfiance réciproque des puissances qui représentent les intérêts acquis dans le cadre du système établi. C'est le cas pour ce qui est de la proposition si louable de révision de la Charte : on nous propose, dans ce but, des résolutions de pure forme et personne, jusqu'ici, n'a voulu aborder le problème de front.

108. Parallèlement à la révision de la Charte — nous ne nous y opposons pas et ne proposons pas d'alternative — on pourrait envisager de moderniser le système des Nations Unies en procédant à un examen d'ensemble de leurs objectifs à long et à court termes, de leurs programmes et des services qu'elles rendent. Les activités de l'Assemblée générale sont dispersées et désarticulées en programmes annuels qui répondent à des circonstances épisodiques et passagères. Nous pourrions avoir en revanche un programme qui tiendrait compte des objectifs fondamentaux de la stratégie d'application de la Charte. Pendant 27 ans, les Nations Unies ont évité de procéder à une évaluation globale de leurs activités et se sont abstenues de mettre au point une stratégie qui tienne compte à la fois du sens de l'actualité et des vastes objectifs de la Charte : paix et

sécurité, justice internationale, développement, droits de l'homme, coopération régionale.

109. Les Nations Unies ne prendront toute leur valeur que lorsque aura changé la politique de force, non seulement dans le domaine purement politique, mais aussi dans le domaine économique. Sinon, l'équilibre des grands persistera, avec tout l'attirail qu'exige notre époque de la technique. Qui veut vraiment la fin veut les moyens, sinon, dire que l'on veut la fin équivaut à faire du romantisme en politique. Le sérieux des objectifs se mesure au sérieux des moyens.

110. On a dit que si les Nations Unies n'existaient pas il faudrait les inventer; on veut dire par là qu'il est inconcevable que la communauté internationale contemporaine puisse exister sans elles. Mais nous ajoutons que, si on les inventait maintenant, on y mettrait peut-être tant de prudence, de méfiance, d'esprit de rivalité que leur pouvoir risquerait d'en être diminué. Nous faisons entièrement nôtres les propositions tendant à la révision de la Charte. Cette révision devrait avoir un but fondamental : élever la justice internationale au rang d'objectif primordial de la Charte, sur le même plan que la paix et la sécurité.

111. Nous estimons qu'une telle entreprise, qui, évidemment, ne triomphera pas dans l'immédiat, aura cependant des chances de succès avec le temps. La pire attitude, à l'heure actuelle, serait une attitude conformiste qui ferait le jeu des sclérosés qui veulent transformer les mécanismes de la collectivité internationale en remèdes à répétition qui, hélas, ont déjà causé tant de tristesse et de situations déraisonnables dans le passé. Faute d'une perspective à brève et à longue échéance, on ne peut que parler par grands mots du "devoir être", de la coopération constructive entre les Etats, de ce que doit être l'ordre mondial nouveau fondé sur la sécurité collective et sur les relations mesurées par la justice. On peut parler par grands mots de ce que doit être la politique sociale internationale; mais il faut que les relations internes soient régies par la justice et que les relations internationales le soient elles aussi.

112. C'est ainsi qu'il faudrait repenser le problème du développement et du sous-développement à l'échelle mondiale. Reconnaissons, en effet, que tous les efforts et programmes, bons en soi, n'ont guère été fructueux et que toutes les politiques d'assistance technique, du commerce, du transfert des ressources économiques et techniques, des investissements et des prêts, etc. se sont révélées insuffisantes. Cela dit, je reconnais d'ailleurs que, s'il n'y avait pas eu ces programmes et ces politiques, la distance entre les deux groupes de pays en lesquels se divise la collectivité internationale contemporaine serait encore plus grande.

113. Depuis que le développement est devenu un objectif conscient et rationalisé de la collectivité internationale — ce qui a commencé avec les Nations Unies et les institutions spécialisées — plusieurs moyens de développement ont été mis à l'essai, notamment : premièrement, l'assistance technique multilatérale, représentée principalement par le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et l'Institut des Nations Unies pour la formation professionnelle et la recherche; deuxièmement, l'assistance financière

par l'intermédiaire des banques et des fonds mondiaux, régionaux et même sous-régionaux; troisièmement, le transfert massif de la technique et de la science; quatrièmement, les investissements privés et publics; et cinquièmement, les accords mondiaux pour le commerce, dans le cadre de la CNUCED, l'une des organisations les plus appréciées des pays en voie de développement. En outre, on veut nous convaincre aujourd'hui d'un autre moyen, à savoir le contrôle des naissances, auquel certains pays résistent encore.

114. Sans préjudice de la valeur de ce qui a été fait, dit, pensé et projeté, il est certain que le gouffre s'accroît entre les pays développés et les pays sous-développés, ce qui montre que les moyens sont insuffisants par rapport aux objectifs, probablement parce que le problème du développement n'a jamais été suffisamment compris par les pays développés. Ceux-ci ont toujours été réticents, d'où les négociations laborieuses qui aboutissent à des résultats déjà insuffisants lorsqu'ils surviennent. C'est le cas, par exemple, du fameux un pour cent du transfert du produit brut des pays industriels. Les choses viennent en leur temps: elles ont leur raison d'être, et les retards font que les accords sont dépassés au moment où ils sont conclus.

115. Certains hommes politiques, certains intellectuels et techniciens latino-américains ont préconisé un projet de développement régional vertical dans lequel un groupe de pays industriels se chargerait d'un groupe de pays sous-développés, si bien que les deux groupes seraient rattachés par un système de préférences douanières exclusives et autres avantages. Ce projet, qui diviserait le monde en zones verticales d'association étroite de pays développés et de pays sous-développés, est présenté comme une solution qui devrait permettre de sortir de l'impasse dans laquelle se trouve la stratégie du développement elle-même. Ces Latino-Américains préconisent donc, au lieu de la conception mondiale, une conception régionale.

116. Ce projet est attrayant; mais il reprend un bon nombre de moyens déjà employés pour favoriser le développement, et rien ne nous dit que ces moyens, qui se sont révélés inefficaces à l'échelle mondiale, seraient efficaces à l'échelle régionale. D'autre part, la répartition du monde en secteurs nord-sud augmenterait, je le crains, la dépendance politique des pays sous-développés. Ce projet, pour être exempt d'équivoque, devrait s'accompagner d'une révision profonde des mécanismes et des habitudes du pouvoir.

117. Dans le grand jeu mondial des intérêts, les pays sous-développés bénéficient de l'existence de plusieurs centres de puissance, avec lesquels ils peuvent négocier tour à tour et avec lesquels ils apprennent à négocier, en profitant, sinon de leurs rivalités, du moins de leurs dissensions. La structure bipolaire des 20 dernières années a, semble-t-il, offert moins de marge à la négociation que la structure quadripolaire qui semble se dessiner pour les dernières décennies de notre siècle.

118. L'utilisation irrationnelle de la technique nous oblige à penser au destin de l'homme sur la planète. Le monde de l'avenir devra être international et transnational; mais, tant que nous n'aurons pas changé les mécanismes du pouvoir mondial, les pays sous-développés devront recourir à toutes

sortes de moyens juridiques et politiques, un peu dépassés peut-être, mais qui sont leur seul moyen de défense. C'est ainsi que, malgré l'interdépendance croissante, ces pays doivent compter avec les États nationaux, la souveraineté, l'égalité juridique des États et avec toute la gamme de principes et de doctrines que constitue la force internationale des États nationaux.

119. Au cours de la présente discussion générale, l'Assemblée a entendu, à la 2050^{ème} séance, la suggestion du Ministre mexicain des affaires étrangères, M. Emilio Rabasa, selon laquelle le tiers monde se verrait attribuer un poste permanent au Conseil de sécurité avec les droits et obligations que la Charte attache à ce poste. Cette idée devrait être retenue et étudiée. En fait, le monde sous-développé constitue une force politique considérable: sa présence au Conseil de sécurité, sur un pied d'égalité juridique avec les cinq grandes puissances, contribuerait à favoriser un équilibre politique salutaire aux Nations Unies. Certaines règles spéciales pourraient être examinées. Par exemple, une rotation pourrait être établie entre les pays en question. Leur mandat serait relativement long et l'on se mettrait d'accord sur les règles et conditions dans lesquelles les pays sous-développés utiliseraient les prérogatives du poste permanent qui leur serait réservé au Conseil de sécurité.

120. On nous dit aujourd'hui qu'il faut concevoir un autre modèle de développement, différent de celui des pays industrialisés. Mais il faut être prudent car, si cette idée répond bien à la nécessité de s'adapter aux circonstances nouvelles de temps et de lieu — ce qui est bon du point de vue social — elle risquerait de condamner pour toujours une certaine partie de l'humanité à ne jamais bénéficier des avantages de la technique et à rester privée d'une participation au processus d'exploitation des ressources naturelles et d'épanouissement des ressources humaines.

121. Quoi que l'on dise, les pays industriels ne sont pas pleinement convaincus que le développement des pays moins développés soit dans leur propre intérêt. C'est pourquoi les pays développés estiment que le développement n'est pas leur affaire. Cette attitude se conçoit dans le cas de la division du monde en États nationaux. Peut-être pourra-t-on y remédier grâce à la création de régions. Certains programmes d'assistance, d'ailleurs, se sont maintenus pour des raisons de prestige ou d'influence, non seulement politiques, mais culturelles et techniques.

122. L'interdépendance croissante est l'une des caractéristiques dynamiques de la collectivité internationale contemporaine et il est des problèmes qui dépassent totalement la capacité de décision ou la puissance des États nationaux, même des plus forts. On ne peut plus s'enfermer dans une tour d'ivoire et on ne peut plus s'attacher à l'idée que l'indifférence à ce qui se passe à l'extérieur répond aux intérêts nationaux. Il n'y a pas d'îlots de prospérité, car les problèmes franchissent les murailles séparatistes et rendent impossible une commode indifférence.

M. Trepczynski (Pologne) prend la présidence.

123. A quelques heures de vol vers le sud de cette mégalopolis qu'est New York, centre politique du monde

puisque le Siège des Nations Unies s'y trouve, commence le sous-développement avec son cortège de frustrations et d'insécurité, sous-développement qui se prolonge vers le sud du continent américain en continuant par l'Afrique, l'Asie et l'Océanie. Les causes de ce phénomène ne sont pas bien connues et les spécialistes de la sociologie, de l'histoire, de l'économie et de la politique, continueront à les étudier mais, pour ce qui est de sa permanence, ce facteur s'explique entre autres — bien que non exclusivement — par l'attraction considérable du grand courant de la zone industrielle de l'hémisphère nord qui, indépendamment des objectifs et même des souhaits des peuples et des gouvernements, a un pouvoir d'aspiration, d'attraction, de concentration grandissant qui, par la loi des forces sociales, défavorise les régions les plus faibles. Seule une politique sociale internationale, reposant sur la sociologie de la communauté internationale et s'inspirant des critères de justice, pourrait contribuer à modifier cette tendance.

124. Le commerce mondial reflète, et au-delà, les relations de puissance, et le déséquilibre des termes d'échange est le résultat de ces relations de puissance. Il est donc tout à fait normal, je dirais même nécessaire, que les pays sous-développés renforcent leur capacité de négociation au moyen de consultations et d'accords, pour présenter un front uni face aux pays industriels. Il en est ainsi de la Commission spéciale de coordination latino-américaine, mieux connue sous le sigle de CECLA, des réunions des pays sous-développés au sein de la CNUCED, des réunions des pays exportateurs de café et d'autres produits. Ces réunions, comme celles concernant le café, n'ont rien d'une conspiration et sont tout à fait étrangères à l'idée d'organiser des cartels ou de faire pression sur le marché; elles prétendent simplement mettre de l'ordre dans le marché et défendre leurs participants et elles tendent à suppléer à la faiblesse de négociation de certaines des parties, à rétablir l'équilibre dans les traités avec les pays industriels qui, de jour en jour, vendent de plus en plus cher leurs techniques, leurs machines et leurs services mais s'inquiètent lorsque le prix des articles qu'ils achètent aux pays sous-développés augmente de quelques centimes. On peut, sur une période de 15 ans, démontrer, chiffres à l'appui, que ces quelques centimes — et encore quand ils sont réels, car ils sont souvent illusoire — sont très inférieurs aux augmentations enregistrées sur les produits industriels et les services techniques.

125. D'autre part, il faut penser sérieusement à une division mondiale du travail et, donc, à la complémentarité des régions pour que chaque pays produise efficacement les produits pour lesquels il est le mieux placé. Laissons donc entièrement aux pays sous-développés les activités économiques pour lesquelles ils présentent les meilleures conditions. C'est ainsi que le sucre et le coton, dont certains pays développés subventionnent la production pour maintenir artificiellement bas les prix du marché mondial, devraient rester exclusivement entre les mains des pays sous-développés.

126. L'assistance internationale pour le développement a enregistré certains succès, mais aussi pas mal d'échecs qu'il est temps d'évaluer. Il lui a manqué suffisamment d'optique humaine, il lui a manqué de s'occuper comme il se devait de l'enseignement et de la formation professionnelle. L'Europe,

après la seconde guerre mondiale, s'est relevée rapidement grâce aux ressources humaines hautement qualifiées qu'elle possédait. Le Plan Marshall a réussi en Europe grâce à ce capital humain. Les Nations Unies et les institutions spécialisées, si elles ont bien travaillé en ce sens et si elles ont à cet effet créé des services importants, pourraient cependant mettre l'accent davantage encore sur ce point et consacrer une plus grande partie de leurs ressources à l'instruction et à la formation professionnelle. Il est notoire, en effet, que les pays sous-développés manquent de talents administratifs et d'encadrement.

127. Les pays sous-développés ne savent pas comment utiliser leur ressource la plus précieuse, la ressource humaine, aujourd'hui dévaluée par le sous-emploi, le chômage, les bas niveaux de connaissance et de compétence professionnelle. Le sous-emploi touche parfois 50 p. 100 de la main-d'œuvre capable de travailler. Cette ressource précieuse qui, dans le sous-développement, est gaspillée, pourrait donc être utilisée à des programmes d'assistance nationale.

128. La formation professionnelle locale, dans le domaine administratif et d'encadrement, dans le secteur privé comme dans le secteur public, est liée, dans les pays sous-développés, à des programmes d'auto-assistance dont les techniques vulgarisées à grande échelle, grâce à la découverte et à la mise en œuvre d'une méthode convenable, fourniraient une motivation suffisante pour les populations intéressées et pourraient donner naissance à des forces internes de développement considérables.

129. Dans la communauté internationale, qui se rétrécit de jour en jour en raison des communications de plus en plus rapides, se produit un phénomène semblable à celui du développement national dans les Etats; il existe en effet dans ces derniers des zones qui absorbent la prospérité et qui en font un privilège, même lorsqu'elles ne l'ont pas cherché spécialement, et ce, aux dépens du reste des provinces qui végètent dans la misère. Ces provinces contribuent à maintenir la prospérité des grandes villes et des centres industriels et la population agricole, traditionnellement à la remorque des intérêts industriels, paie sa part de sacrifices pour faire vivre les villes. De même, les zones sous-développées du monde contribuent à maintenir à un haut niveau de vie les pays développés, même si cela ne répond à aucune volonté politique délibérée ni à un désir conscient. Ainsi, entre autres, il est de notoriété publique que les pays sous-développés, avec leurs économies déficientes, contribuent à payer l'inflation galopante et irrépressible des pays industriels; on sait aussi que les opérations monétaires qui se déroulent à leur insu et sans leur participation causent des troubles très graves dans nos pays, et que la politique des bas prix pour les produits que nous exportons est l'une des raisons de notre endettement. C'est pourquoi nous n'arrivons pas à maintenir nos programmes d'exportation ni à obtenir de notre travail le rendement que nous souhaiterions.

130. Le problème étant ainsi posé, on constate que le sous-développement ne peut être attaqué exclusivement à l'échelle nationale: il est indispensable de l'envisager sous l'angle international. Le sous-développement, sous l'influence d'économies diverses de plus en plus étroitement

liées, est un problème mondial, un problème qui intéresse les Nations Unies et les institutions spécialisées. En outre, au fur et à mesure que certains pays passeront d'une sphère à l'autre, la situation sera encore plus difficile pour les autres et la nécessité d'une politique mondiale s'imposera avec plus d'urgence. Si les choses restent régies par la simple mécanique sociale et politique, il est probable que le sous-développement deviendra le sort fatal d'une grande partie de l'humanité et qu'il faudra trouver un nouvel euphémisme pour désigner des situations nouvelles.

131. Le commerce devra être maintenu en tant que source principale de financement du développement — définitivement supérieur à l'endettement. — mais non pas dans le cadre d'un commerce international déséquilibré, marqué par l'inflation galopante dans les pays industrialisés, qui se reflète dans des salaires plus élevés et un meilleur niveau de vie, sans la contrepartie appropriée. C'est pourquoi il est vraiment décevant de constater que, malgré la compréhension marquée à la troisième session de la CNUCED, celle-ci ait été presque un échec.

132. Il est temps de penser à d'autres moyens pour résoudre ce problème mondial à la base au lieu de s'attaquer à ses conséquences. Voici pourquoi je songe aux impôts internationaux, qui paraissent purement utopiques, à l'heure actuelle, mais dont on parlera beaucoup à l'avenir. Je pense que ces impôts seront perçus un jour sur certaines activités productrices bien choisies auxquelles participent un grand nombre de pays en vertu d'un droit, comme dans le cas des ressources des fonds marins internationaux, ou sur des bénéfices impliquant la contribution de plusieurs pays, comme dans le cas des entreprises multinationales. Quant aux ressources maritimes, nous songeons aux fonds marins internationaux ainsi qu'aux ressources biologiques; comme il faut bien commencer quelque part, la mer semble le domaine le plus intéressant du point de vue fiscal.

133. Nous entendrons contre ces impôts internationaux des arguments semblables à ceux qui ont été invoqués contre les impôts nationaux, à savoir qu'ils augmentent les prix, qu'ils découragent la production, etc. Il n'en est pas moins vrai que les impôts existent sur le plan national. Il faudra qu'ils existent aussi sur le plan international, encore qu'à l'heure actuelle ils paraissent enveloppés dans l'atmosphère nébuleuse de l'utopie.

134. Certaines des oppositions les plus fortes au nouveau régime des mers pourraient être atténuées si nous trouvions un moyen viable de coparticipation généralisée dans leurs richesses, qui sont distribuées artificiellement; car les eaux, les poissons, le plancton, les courants marins, etc., ne connaissent pas, eux, de frontières. L'océan étant la grande réserve de l'humanité, on pourrait envisager une bande côtière où l'Etat riverain disposerait de pouvoirs exclusifs, avec un engagement de contribuer de son plein gré à un fonds de développement international; ensuite, il y aurait une zone supplémentaire pour laquelle serait prévue une petite contribution obligatoire pour l'exploitation, contribution qui serait convenue entre l'Etat riverain et la communauté internationale. Ensuite, en haute mer — qui ne serait plus le domaine privilégié, réservé aux premiers arrivants — on aurait un régime plus complexe de coparticipation internationale, avec des impôts qui contribueraient

au développement, en vertu d'un accord général de tous les Etats.

135. Il faudrait envisager des traités entre Etats qui, actuellement, sont les centres générateurs des accords internationaux; mais pour l'administration du régime, et afin d'éviter tout risque de stagnation, il faudrait prévoir un système de décisions à la majorité; sans veto bien entendu, et avec une majorité bien répartie et équilibrée.

136. Si nous exprimons ces idées, c'est parce que nous sommes conscients de l'interdépendance des intérêts et que nous voulons écarter toute notion de don. Il s'agit simplement d'organiser véritablement la communauté internationale et d'observer la réalité. Il s'agit de mettre l'accent sur l'instruction, la formation professionnelle, d'étudier les techniques de motivation et de stimulation, et d'organiser une division internationale du travail fondée sur la raison.

137. Les meilleurs projets, du point de vue technique et du point de vue humain, resteront du domaine des spéculations si la collectivité internationale n'arrive pas à garantir un minimum de sécurité. En effet, des principes et des règles de coexistence pacifique ont été établis entre Etats; mais il est des groupes, en dehors des Etats, dont le comportement influe actuellement sur les relations internationales et qui ne connaissent que leur loi: la loi de la violence sans discrimination et de la déraison. La collectivité internationale doit se défendre contre le terrorisme qui envenime les relations internationales et prétend substituer la peur à la persuasion du raisonnement, la menace à la négociation, et les actes désespérés, passionnés et insensés à l'évolution des institutions.

138. L'Organisation des Nations Unies est une tribune, une tribune mondiale de grand retentissement; mais elle est et doit être aussi un cerveau organisé et, dans certains domaines, un bras pour assurer le respect de la Charte qui est une sorte de charpente d'objectifs et d'obligations contractuelles assurant la coopération.

139. L'Organisation des Nations Unies a ses limites intrinsèques; c'est pourquoi elle doit poursuivre ses négociations compte tenu de deux éléments, le temps et la patience; sans ces deux éléments, l'un objectif et l'autre mental, les négociations complexes que mène l'Organisation n'aboutiraient pas. Au cours de négociations, la précipitation retarde souvent les choses, et l'on ne saurait parcourir de grandes distances si on obéit à l'impatience ou à l'improvisation.

140. En définitive, l'Organisation des Nations Unies est un instrument supérieur de coopération, d'une complexité et d'une portée aussi grandes que le permet le maintien des Etats nationaux. A l'heure actuelle, rien ne saurait la remplacer dans la communauté internationale. Nous sommes décidés à renforcer les Nations Unies dans les ordres politique, économique et juridique. Nous participons avec enthousiasme à leurs travaux et à leurs programmes, tout en admettant qu'au bout de plusieurs siècles de relations internationales régies par la force, l'institutionnalisation de la collectivité internationale est nécessairement un processus assez lent. En tant que Membres des Nations Unies, les critiques adressées à l'ONU s'adressent à nous-

mêmes. Les Nations Unies iront aussi loin que le voudront les Etats qui les composent. Nous travaillons à une œuvre commune, appelée à exercer une influence décisive sur la vie de chacun des peuples du monde. C'est pourquoi nous réaffirmons notre volonté de travailler loyalement et activement à la réalisation des objectifs des Nations Unies, avec notre vocation de paix, notre esprit juridique, notre sentiment de solidarité en face des problèmes, et avec notre compréhension des aspirations des membres de la communauté internationale.

141. M. AMERASINGHE (Sri Lanka) [*interprétation de l'anglais*] : Le 22 mai de cette année, un événement d'importance historique est survenu dans mon pays : notre statut politique est devenu celui d'une république. Simultanément, le nom du pays qui, sous l'occupation portugaise des provinces maritimes, au XV^e siècle, était devenu "Ceylan", a été abandonné et nous avons repris celui de "Sri Lanka", sous lequel on désignait mon pays dans les chroniques anciennes et dans l'épopée de Valmiki, le Ramayana. Le changement du nom de "Ceylan" en "Sri Lanka", c'est-à-dire "l'île resplendissante", pour lui donner une traduction aussi proche que possible du texte, n'est pas seulement une évocation romantique du passé, mais une reconnaissance de la valeur de notre patrimoine culturel et la réaffirmation de nos affinités culturelles avec nos voisins de l'Asie du Sud et de l'Asie du Sud-Est où le Ramayana constitue un chef-d'œuvre littéraire et culturel d'une valeur impérissable. C'est donc pour la première fois, aujourd'hui, que je m'adresse à vous, monsieur le Président, ainsi qu'à l'Assemblée générale, en tant que représentant permanent de Sri Lanka aux Nations Unies.

142. Le changement de Constitution qui est survenu le 22 mai et qui a fait de nous une république a certes rompu nos liens avec la Couronne britannique, liens qui duraient depuis 157 ans, mais Sri Lanka reste dans le Commonwealth et maintiendra, et même raffermira, les relations amicales qui ont toujours existé entre notre pays et la Grande-Bretagne. C'est ce que Walt Whitman avait présent à l'esprit lorsqu'il parlait de cet élément fervent d'amitié virile qui a plus de force que les traités.

143. Au nom de la délégation de Sri Lanka et en mon nom, je vous adresse, monsieur le Président, mes chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la vingt-septième session de l'Assemblée générale. En vous félicitant, vous et votre pays, nous félicitons aussi l'Assemblée générale d'avoir choisi un président qui a déjà amplement montré sa compétence et son aptitude à diriger les travaux de l'Assemblée, notamment en ce qui touche le traitement délicat des questions litigieuses. Cette session, qui avait commencé au milieu d'une tempête de dissension et d'acrimonie, a pu, sous votre direction éclairée, reprendre un cours paisible. Peut-être y aura-t-il encore des difficultés, mais, au moins, nous sommes certains d'être en bonnes mains. Ma délégation sera toujours prête à vous apporter, sans réserve, tout son concours.

144. Nous avons, en votre prédécesseur, un Asiatique éminent, M. Adam Malik, ministre indonésien des affaires étrangères, à qui nous devons beaucoup pour la manière dont il a dirigé les travaux de la vingt-sixième session de

l'Assemblée générale, session qui a vu la justice et la raison triompher des préjugés et des partis pris, grâce au rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine aux Nations Unies, rétablissement qui nous a rapprochés de l'idéal d'universalité, condition indispensable à la réalisation des buts et principes de la Charte.

145. Pour la première fois depuis environ neuf ans, nous ne comptons plus parmi nous la personnalité sereine de U Thant, notre ancien secrétaire général, dont les qualités inégalées de compassion et l'intégrité morale et intellectuelle sans défaut avaient su s'acquérir le cœur et l'esprit de tous ceux qui ont eu l'honneur de travailler avec lui pendant son mandat. Sa séduisante modestie et son manque total d'ostentation ont laissé une empreinte durable dans les relations internationales. Il savait parler avec courage et agir avec discrétion et modération, suivant les exigences de l'heure.

146. L'année dernière, nous avons eu l'occasion d'accueillir [2031^e séance] son successeur, M. Kurt Waldheim, dont la longue expérience en matière d'affaires étrangères et de relations internationales sera un atout précieux pour l'Organisation. Il a déjà fait preuve d'une indépendance inflexible, d'un esprit d'initiative infatigable, profondément résolu qu'il est d'exploiter au maximum les possibilités que lui offre son poste élevé. Dans une organisation où se côtoient des intérêts et des politiques aussi divers et aussi divergents, quiconque fait preuve d'esprit d'initiative court le risque d'être critiqué, souvent d'une façon tendancieuse et destructive. Je suis certain qu'il s'écoulera peu de temps avant que l'Organisation ne comprenne qu'elle doit autant au Secrétaire général que le Secrétaire général lui-même doit à l'Organisation, et que son devoir est de coopérer d'une façon constructive à la réalisation des nobles idéaux auxquels nous nous sommes voués.

147. Depuis la dernière session, des changements spectaculaires nombreux sont intervenus dans les affaires et dans les relations internationales, qui ne peuvent qu'affermir les perspectives de paix et de sécurité internationales et qu'atténuer ou éliminer les tensions qui règnent dans le monde depuis la fin de la seconde guerre mondiale. En nous associant aux nombreux orateurs qui m'ont précédé lors de ce débat et qui ont évoqué ces tendances, nous nous félicitons de l'amélioration des relations entre la République fédérale d'Allemagne, d'une part, et la Pologne et l'Union soviétique, d'autre part, par la signature des Traités de Varsovie⁴ et de Moscou⁵, ainsi que des progrès réalisés vers la création d'une compréhension fraternelle entre la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande. Ces mesures et la phase supplémentaire du même processus, qui serait une conférence sur la sécurité et la coopération européennes entre l'Europe occidentale et l'Europe orientale, avec la participation des Etats-Unis d'Amérique et du Canada, — dont un facteur important serait un accord sur une réduction mutuelle et équilibrée des forces dans cette partie du monde — sont un hommage à ces dirigeants nationaux qui ont travaillé inlassablement à

⁴ Traité établissant les bases d'une normalisation des relations, signé à Varsovie le 18 novembre 1970.

⁵ Signé le 12 août 1970.

sa réalisation. Nous applaudissons ces efforts et nous sommes heureux du succès qui jusqu'à présent les a couronnés; nous souhaitons sincèrement leur réussite finale qui permettrait à l'Europe de devenir un exemple d'émulation pour le reste du monde. Nous espérons seulement qu'en axant à bon droit nos efforts sur l'amélioration des relations entre eux-mêmes, les architectes de la sécurité européenne ne se considéreront pas comme étant dégagés de leur responsabilité d'aider à créer des conditions de paix et de stabilité semblables dans d'autres parties du monde et qu'ils feront tout leur possible pour éliminer les causes de conflit violent et d'inimitié presque incurable au Moyen-Orient, pour mettre fin à la guerre fratricide dans l'ancienne Indochine ainsi que pour faire disparaître les pratiques éhontées et les politiques de répression que poursuivent encore des régimes minoritaires blancs et des gouvernements en Afrique, tout comme le Gouvernement portugais dans ses territoires africains.

148. En Asie également, ont eu lieu récemment des événements qui augurent bien de l'avenir. La décision des Gouvernements chinois et japonais d'établir entre eux des relations diplomatiques dissipera les sombres souvenirs des antagonismes passés et, en mettant fin à 35 ans d'hostilité et d'éloignement, jettera les bases d'une coopération politique, économique et culturelle entre deux des pays les plus puissants d'Asie. Ma délégation voudrait rendre hommage aux qualités des dirigeants et hommes d'Etat de ces deux pays, pour la hardiesse et l'imagination dont ils ont fait preuve; elle voudrait également rendre hommage au Gouvernement chinois, qui, magnanimement, a renoncé à toute réclamation d'indemnités de guerre. L'histoire a montré que la paix qui impose un châtement n'est qu'une accalmie avant la revanche. Nous sommes certains que la décision du Gouvernement chinois évitera ainsi une répétition de la regrettable expérience qu'a connue l'Europe après la première guerre mondiale.

149. Un autre événement d'importance capitale est l'intention déclarée de l'URSS et du Japon d'entamer des négociations en vue de conclure un traité de paix entre les deux pays. Le succès de ces négociations devrait avoir une influence déterminante sur l'avenir politique et économique de l'Asie.

150. Il faut féliciter les dirigeants de la Chine et des Etats-Unis des efforts qu'ils ont déployés pour rétablir des contacts amicaux entre leurs gouvernements et leurs peuples, efforts couronnés de façon magistrale par ce que je crois être la première visite d'un président des Etats-Unis en Chine. Il convient de se féliciter tout autant des signes de coopération croissante entre les Etats-Unis et l'Union soviétique dans des domaines d'intérêt commun, et notamment celui du contrôle des armements.

151. Les échanges de vues qui ont eu lieu entre la Corée du Nord et la Corée du Sud par l'intermédiaire des organismes de la Croix-Rouge des deux parties divisées du pays seront, nous l'espérons, le point de départ d'une évolution qui mènera à l'aplanissement des divergences de vues et qui entraînera finalement la réunification du pays.

152. Ces progrès vers la réconciliation d'anciens ennemis témoignent du respect voulu envers les principes de la

Charte et révèlent une attitude saine d'intérêt bien compris de la part des parties intéressées. Ils favoriseront la création de conditions qui contribueront à la coopération, à la stabilité et au progrès en Asie.

153. L'accord de Simla du 3 juillet 1972 entre le président Bhutto du Pakistan et le premier ministre Indira Gandhi comporte les principaux éléments susceptibles de mettre un terme au climat de soupçon réciproque et de sourde hostilité qui règne entre l'Inde et le Pakistan depuis le partage, à condition que cet accord soit mis en œuvre dans l'esprit et dans la lettre. Grâce à une application scrupuleuse de l'accord, non seulement éliminera-t-on le risque de conflits armés à venir, mais encore aura-t-on la garantie que tout désaccord ultérieur sera réglé à l'amiable et qu'une amitié et une coopération durables remplaceront l'inimitié implacable des 25 dernières années. On devrait donc veiller à ce que rien ne puisse s'opposer à l'application définitive de l'accord.

154. Il faut espérer que le même esprit présidera à établir une amitié solide et durable entre le Pakistan et le Bangladesh. Pour notre part nous avons, comme la grande majorité des Membres des Nations Unies, reconnu le Bangladesh et appuyé son admission au sein des institutions spécialisées. Nous appuyons donc sa demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies [A/8754-S/10759]. Nous ne sommes cependant pas du tout certains que l'initiative consistant à inscrire ce point à l'ordre du jour de l'Assemblée générale sous la rubrique générale "Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies" [point 23] soit dans le meilleur intérêt du Bangladesh, car elle peut avoir un effet absolument contraire à celui recherché par ceux qui ont proposé l'inscription de ce point. La procédure même est d'une constitutionnalité douteuse. Malheureusement, une caractéristique de la fragilité humaine veut que les fins que nous poursuivons soient trop souvent menacées par les moyens que nous décidons d'employer. Les intérêts du Bangladesh seraient mieux servis, à ce stade, si la communauté internationale faisait porter tous ses efforts sur l'élimination des obstacles qui s'opposent à l'établissement de bonnes relations entre le Pakistan et le Bangladesh et sur la réconciliation entre ces deux pays, ce qui entraînerait inévitablement non seulement la reconnaissance de l'existence du Bangladesh par le Pakistan, mais aussi dans l'acceptation diplomatique du terme.

155. Nous attirons particulièrement l'attention sur la résolution 307 (1971) du Conseil de sécurité, qui "demande à tous les intéressés de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sauvegarde des vies humaines et le respect des Conventions de Genève de 1949 et d'appliquer pleinement les dispositions de ces instruments concernant la protection des blessés et des malades, des prisonniers de guerre et de la population civile". Nous espérons que même si les obstacles juridiques ou pratiques, voire politiques, gênent l'application des Conventions de Genève relatives au rapatriement des prisonniers de guerre, on pourra rapidement les éliminer compte dûment tenu des articles 118 et 119 de la troisième Convention de Genève⁶. Nous espérons

⁶ Convention relative au traitement des prisonniers de guerre. Voir Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 75, p. 135.

de même que les 30 000 Bengalis incorporés aux forces armées pakistanaïses et les 10 000 Bengalis membres du personnel administratif actuellement au Pakistan pourront décider d'édifier leur avenir au Bangladesh et d'aider à la reconstruction et au développement de ce pays.

156. Nous ne faisons pas ces observations dans un esprit de critique, nous les faisons dans le désir sincère de voir la paix et des relations amicales régner dans le sous-continent tout entier. Nous sommes enclins à croire que ce résultat sera accessible si les parties intéressées ont la possibilité d'agir sans aucune ingérence de l'extérieur si ce n'est des encouragements et une aide menant à un accord.

157. Nombreux sont ici ceux qui voient dans la question des prisonniers de guerre la question essentielle et non dans celle de la reconnaissance du Bangladesh par le Pakistan, si ardemment que l'on puisse souhaiter cette reconnaissance. Il ne serait pas conforme à l'esprit et à la lettre de la troisième Convention de Genève de 1949 de faire de la reconnaissance du Bangladesh par le Pakistan une condition préalable à la libération des prisonniers de guerre. La troisième Convention de Genève définit très clairement les conditions qui doivent régir la libération des prisonniers de guerre. De même, nous devons indiquer que l'admission du Bangladesh aux Nations Unies ne saurait dépendre de la libération des prisonniers de guerre.

158. Notre appel à toutes les parties intéressées serait de leur demander de mettre au point un règlement dont les éléments essentiels et indispensables seraient la libération de tous les prisonniers de guerre, à l'exception de ceux susceptibles d'être traduits en justice pour crimes de guerre, et le rapatriement par le Pakistan des 30 000 Bengalis membres des forces armées pakistanaïses et des quelque 10 000 civils bengalis se trouvant au Pakistan, dont la plupart appartiennent au personnel administratif, étant entendu qu'ils souhaitent qu'il en soit ainsi. Il est un troisième facteur, la reconnaissance mutuelle du Bangladesh et du Pakistan, que nous leur recommandons de prendre en considération. Si l'accord peut se faire sur ces mesures, si leur mise en œuvre va de pair et s'il existe des garanties dignes de foi contre toute violation des obligations assumées au titre d'un accord de cet ordre, le principal obstacle à l'établissement de la paix et de l'harmonie dans le sous-continent serait éliminé. L'accord de Simla a déjà créé un climat favorable à une solution, et d'autres questions importantes comme celle des dommages et réparations, qui dans le passé ont été résolues de manière satisfaisante dans le sous-continent indien, ne devraient pas représenter un obstacle insurmontable.

159. La guerre en Indochine se poursuit — une guerre sans merci et sans fin — amoncelant souffrances et dévastations dans une région déjà saignée à blanc par plus de 30 ans de guerre continue, déjà ruinée et dévastée par une politique de bombardement impitoyable d'une envergure jamais atteinte au cours de la seconde guerre mondiale. N'est-il pas possible de tirer parti des leçons de l'histoire et d'accepter cette réalité qui veut que l'esprit humain, lorsqu'il défend ce qu'il estime être ses droits légitimes, est indomptable et indestructible et qu'aucune arme n'a encore été découverte qui puisse le réduire à la soumission? Un peuple entier

peut être anéanti à jamais mais son esprit survivra. Nous espérons que la raison et le réalisme l'emporteront.

160. Bien que le monde ait été amené à croire que la recherche d'une solution militaire a été abandonnée, il ne semble pas qu'on y ait encore renoncé. Ce qui est nécessaire, c'est la cessation immédiate des hostilités et la constitution d'un gouvernement d'unité nationale pleinement représentatif qui dispose à la fois de la volonté politique et de la capacité de réparer les ravages de la guerre et de libérer le peuple du Viet-Nam de la terreur dans laquelle il vit depuis 30 ans.

161. Sri Lanka est de plus en plus inquiète et préoccupée de l'état actuel des relations entre l'Union soviétique et la Chine et l'absence de progrès vers une réconciliation entre la Chine et l'Inde. Les malentendus qui séparent ces pays, dont les cordiales relations mutuelles avaient à une époque présenté une grande lueur d'espoir pour le progrès et l'unité en Asie, doivent être surmontés dans le plus bref délai, non seulement dans l'intérêt du continent asiatique même, mais aussi dans l'intérêt plus large de la paix et de la sécurité internationales, et afin de libérer l'énergie et les ressources de leurs peuples pour la tâche plus constructive du développement économique.

162. Au Moyen-Orient, un cessez-le-feu fragile a été brutalement troublé par une éruption soudaine d'actes de terrorisme et de violence dirigés contre des innocents qui ont servi de prétexte à des représailles sauvages, non moins empreintes d'une terreur grotesque et brutale que celles qu'elles cherchaient à punir. Le Secrétaire d'Etat américain, M. William Rogers, a fait preuve d'admirables qualités d'homme d'Etat et d'une grande justesse de vues dans la façon dont il a traité de cette question brûlante lors de son intervention à l'Assemblée générale. Son objectivité et sa perspicacité contrastaient de façon frappante avec la façon dont d'autres abordent un problème qui devrait tenir compte à la fois des facteurs humanitaires et politiques.

163. Il y a trop de gens enclins à penser que le terrorisme a commencé à Munich. Nous n'hésitons pas à condamner le terrorisme, quels que soient ceux qui y ont recours, mais si nous sommes véritablement désireux de mettre un terme au terrorisme, et non pas simplement de chercher, dans un esprit partisan, à exploiter politiquement les actes de terrorisme, nous aurons à examiner, pour les éliminer, les causes du terrorisme et les situations qui conduisent certains hommes à commettre de tels actes. Les causes en sont le désespoir et la déception; le désespoir de ne jamais obtenir justice de l'Organisation principalement responsable de l'injustice. Un désespoir de ce genre rejoint la folie et trouve son expression soit dans une prostration mélancolique, soit dans une violence insensée. Les centaines de milliers de Palestiniens qui ont perdu leurs foyers, qui assistent quotidiennement à la destruction de leurs maisons et à l'expropriation de leurs biens, et reçoivent des offres d'indemnisation ridicules sans le plus faible espoir de véritable restitution, ont été oubliés par l'Organisation responsable de leur destin et de leurs épreuves.

164. En tant que président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés, j'ai été

profondément troublé par l'attitude de nombreux Membres de notre organisation lors de l'examen des rapports de ce comité; des Membres qui avaient jugé bon de s'abstenir sur des résolutions s'élevant contre des violations certaines et avérées des droits fondamentaux de la population des territoires occupés, sont soudainement sortis de leur torpeur à l'évocation du massacre insensé de Munich et de l'aérodrome de Lod. Si notre organisation avait pris ses responsabilités, Munich et Lod n'auraient pas taché les pages de l'histoire contemporaine. Il convient de dire que tout à son honneur le Secrétaire général a saisi la première occasion pour porter cette question devant l'Assemblée [A/8791 et Add.1], mais le résultat du vote, à la 2037ème séance, sur l'amendement éminemment juste, raisonnable et objectif, présenté par le représentant de l'Arabie Saoudite [A/L.673] qui avait placé le problème dans ses justes perspectives en faisant porter l'attention sur les causes du terrorisme plutôt que sur une condamnation d'actes individuels, montre bien qu'il y a lieu de faire preuve de plus d'impartialité et de sens de la justice dans le traitement de ce problème. Grâce au représentant de l'Arabie Saoudite, nous pouvons maintenant remonter aux origines de la question et la traiter d'une façon qui, nous l'espérons, empêchera que ne se produisent d'autres Munich et d'autres Lod.

165. Nous avons déjà parlé des pratiques éhontées de l'*apartheid* en Afrique et de l'oppression sans merci dont le Portugal frappe le mouvement de libération dans ses territoires africains. Il est manifeste que sous les prétextes les plus spécieux, mues comme elles le sont par des considérations matérielles d'intérêt économique, certaines puissances occidentales, au mépris total des principes moraux et des obligations juridiques, fournissent encouragements, appui et réconfort aux régimes politiques des minorités blanches en Afrique universellement condamnées. Personne ne peut prendre au sérieux l'argument de ceux disant que l'interdiction des investissements étrangers en Afrique du Sud ne porterait tort qu'aux intérêts des Africains noirs.

166. Nous avons de nouveau cette année à notre ordre du jour les questions relatives à la mise en œuvre de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale [point 35] et à une conférence mondiale du désarmement [point 26]. En outre, un nouveau point a été inscrit à l'ordre du jour de la plénière intitulé : "Non-recours à la force dans les relations internationales et interdiction permanente de l'utilisation des armes nucléaires" [point 25].

167. Le rapport du Secrétaire général [A/8775 et Add.1-4] ne recèle pas de suggestions originales d'un Etat quel qu'il soit quant à l'application de la Déclaration sur le renforcement de la paix et de la sécurité internationales et le Conseil de sécurité lui-même, jusqu'à présent, n'a pas pu présenter de rapport sur ce qui a été fait, encore que des projets aient été soumis qui se bornent à reprendre l'énoncé de nos obligations.

168. Quant à la conférence mondiale du désarmement, nous ne nous opposons pas à ce que tous les Etats participent à la discussion de cette question vitale, mais c'est admettre l'échec de la Conférence du Comité du

désarmement, après toutes ces années d'existence et après un élargissement du nombre de ses Etats membres, que de juger maintenant nécessaire de convoquer une conférence mondiale du désarmement. L'attitude à l'égard du désarmement demeure matérialiste plutôt que morale; c'est une attitude qui consiste à réduire les armements et à bannir certaines catégories d'armes de destruction massive plutôt qu'à examiner les circonstances qui incitent les pays à s'engager dans une course aux armements et les causes de guerre afin de les éliminer. Un autre argument fallacieux est que les essais nucléaires soient considérés essentiellement comme générateurs de pollution; de là l'émotion manifestée à propos des essais ayant lieu dans l'atmosphère, à la Conférence de Stockholm sur l'environnement. Nous nous félicitons chaleureusement de l'accord intervenu entre les deux superpuissances, accord qui limite les systèmes de missiles antibalistiques qu'elles peuvent conserver ainsi que de l'accord sur les armes stratégiques offensives. Les limites que ces puissances se donnent encore pour la mise au point et le perfectionnement de nouvelles armes nucléaires ne réduiront nullement la menace d'anéantissement qui pèsera sur le monde aussi longtemps qu'un ou plusieurs Etats détiendront des armes nucléaires. Les superpuissances, qui ont la possibilité de se détruire mutuellement et d'anéantir plusieurs fois la planète, ne sauraient s'attendre que le monde éprouve de grands soulagements à propos d'accords qui ne font que réduire légèrement l'énorme capacité de destruction qu'elles possèdent déjà. Ce qu'il faut, à notre avis, c'est une conférence mondiale sur l'élimination des causes de guerre par la suppression totale des injustices et l'adoption de mesures positives visant à éliminer les inégalités sociales et économiques entre les nations. Voilà le sens véritable de la paix et du progrès.

169. Quant à l'aspect matériel du désarmement, nous avons toujours déclaré que la seule garantie qui puisse nous préserver d'une guerre nucléaire réside dans un programme d'action auquel s'engageraient solennellement toutes les puissances nucléaires et qui comporterait les mesures suivantes : en premier lieu, les puissances nucléaires s'engageraient de manière catégorique à ne pas recourir à l'utilisation ou à la menace des armes nucléaires contre des Etats non dotés eux-mêmes d'armements nucléaires, disposition qui serait assortie d'une renonciation totale et non ambiguë au droit d'utilisation des armes nucléaires; en deuxième lieu, la conclusion d'un traité interdisant, sans aucune réserve, les essais nucléaires souterrains; en troisième lieu, la cessation de la fabrication d'armes nucléaires et le gel des stocks existants de ces armes; en quatrième lieu, la destruction progressive de tout l'appareil de terreur nucléaire.

170. Nous n'avons pas le droit de condamner un pays qui procède à des essais nucléaires dans l'atmosphère, surtout s'il ne dispose que d'un arsenal nucléaire embryonnaire, alors que nous permettons à des pays qui possèdent déjà un arsenal nucléaire gigantesque d'effectuer des essais souterrains et d'ajouter encore à l'arsenal nucléaire existant dont les proportions sont déjà gigantesques.

171. Nous devons exprimer notre déception devant l'échec de la Conférence du Comité du désarmement quant à l'élaboration d'un projet d'accord sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes

chimiques et leur élimination des arsenaux de tous les Etats. Nous nous souvenons que, l'an dernier, les grandes puissances qui insistaient pour l'adoption de la convention sur les armes bactériologiques⁷ avaient implicitement donné l'assurance que, si cette convention était adoptée, nous pouvions nous attendre qu'elle soit suivie cette année d'un accord sur l'interdiction des armes chimiques. Nous ne pouvons que constater que la Conférence du Comité du désarmement a déçu les espoirs de l'Assemblée.

172. Notre attitude d'ensemble vis-à-vis de la question de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que du désarmement, est que nous devons chercher à éliminer les causes mêmes de la guerre et elle dicte notre conduite à l'égard de la question du non-recours à la force dans les relations internationales et de l'interdiction permanente de l'utilisation des armes nucléaires. Il y a une note émouvante d'idéalisme dans l'affirmation qui veut que le non-recours à la force exige l'interdiction de l'emploi d'armes de tous types, ce qui placera tous les Etats sur un pied d'égalité et fera qu'aucun d'eux ne recevra des avantages militaires sur un plan unilatéral. Nous ne pouvons que nous déclarer d'accord sur la proposition, énoncée dans le mémorandum soviétique relatif à l'inscription de ce point à l'ordre du jour [A/8793], proposition qui va de soi, et aux termes de laquelle l'interdiction d'utiliser des armes nucléaires ou de type classique est pleinement conforme au principe visant à assurer une égale sécurité pour tous les Etats. Mais il nous semble que dans les conditions qui prévalent aujourd'hui dans le monde, une telle attitude manque de réalisme. Nous souhaiterions vivement que les affirmations sur lesquelles repose cette proposition soient justifiées. Ses auteurs devraient se demander : Pourquoi des Etats souhaitent-ils s'armer, soit en armes nucléaires, soit en armements de type classique, soit en armes des deux types, et, d'autre part, comment l'interdiction de l'emploi de telles armes peut-elle être conciliée avec le droit de les fabriquer et de les posséder et, de plus, qu'entend-on exactement par sécurité égale pour tous les Etats ? Nous pouvons faire appel à tous les arguments possibles de la rhétorique en discutant de telles questions fondées sur de telles prémisses, mais nous oublions que même si tous les hommes sont censés être nés égaux, toutes les nations ne sont pas et ne seront jamais égales en puissance ou en capacité.

173. Nous sommes profondément consternés lorsque nous constatons que des pays qui nous lancent un appel pour que nous nous abstenions d'user de la force dans les relations internationales — et l'immense majorité des pays ici représentés n'a jamais eu recours à la force dans les relations internationales — jugent difficile d'accepter la seule proposition positive et constructive qui pourrait favoriser la paix et la sécurité internationales, même en l'absence de déclarations retentissantes, je veux parler de la création de zones de paix. Le fait qu'à la 2022^e séance la moitié seulement des membres de cette assemblée ait voté en faveur de la résolution des 13 puissances, devenue la résolution 2832 (XXVI), présentée l'an dernier sur l'initiative de ma délégation et de la délégation de la République-

Unie de Tanzanie, proclamant que l'océan Indien constitue une zone de paix, montre quelle distance nous sépare des réalités puisque nous nous félicitons des accords de limitation des missiles antibalistiques et de la limitation des armes offensives stratégiques, alors que nous considérons d'un œil soupçonneux et inquiet une proposition qui vise à exclure une partie importante du monde de la course aux armements et à libérer cette zone de la présence militaire de puissantes nations.

174. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir à cette session pour veiller à ce que des progrès soient accomplis quant à la proposition faisant de l'océan Indien une zone de paix et nous espérons que ceux qui s'intéressent véritablement au renforcement de la paix et de la sécurité internationales s'associeront à nos efforts.

175. A la Conférence des Ministres des affaires étrangères des pays non alignés, qui s'est tenue au mois d'août à Georgetown, en Guyane, et à laquelle ont participé 59 pays membres, une déclaration a été adoptée, dans laquelle les Ministres des affaires étrangères, notant avec satisfaction l'adoption à la vingt-sixième session de l'Assemblée générale de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix "ont estimé que cette initiative des pays du tiers monde et des pays non alignés représentait une contribution importante au renforcement de la sécurité internationale et que sa traduction dans les faits contribuerait dans une large mesure à renforcer les nouvelles assises sur lesquelles repose la paix mondiale ainsi qu'à créer des conditions permettant de progresser dans la voie du désarmement général et complet. Ils ont également estimé que l'application de cette déclaration renforcerait les conditions propices à l'instauration de la paix, de la sécurité et de la coopération dans une région importante du tiers monde" et ils sont convenus de coordonner leur action à cette session de l'Assemblée générale des Nations Unies⁸.

176. La Conférence de Georgetown a également déclaré que "la région méditerranéenne devenait de plus en plus un champ de manœuvre pour les forces militaires rivales" et "elle a accueilli favorablement l'initiative d'une conférence réunissant les pays non alignés de cette région et de ceux qui voulaient faire de la Méditerranée une zone de paix et de coopération entre les peuples de la région"⁹.

177. En ce qui concerne la proposition tendant à faire de l'océan Indien une zone de paix, notre objectif suprême est l'élimination de toutes les bases étrangères des territoires des Etats riverains ou des Etats sans littoral de l'océan Indien; mais la première mesure à prendre est d'assurer la suppression des rivalités des grandes puissances et l'exclusion de la présence militaire de celles-ci de l'océan Indien, sans priver aucun Etat riverain ou sans littoral du droit de maintenir un potentiel militaire répondant aux exigences minimales lui permettant de préserver sa sécurité et sa liberté de toute intervention extérieure.

178. En compagnie des autres pays non alignés présents à la Conférence de Georgetown, nous avons manifesté la

⁷ Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction [résolution 2826 (XXVI), annexe].

⁸ Voir la Déclaration adoptée à la Conférence des Ministres des affaires étrangères des pays non alignés, Georgetown, Guyane, 12 août 1972, par. 14.

⁹ *Idem*, par. 13.

satisfaction que nous ressentions à l'égard de la Déclaration des cinq pays d'Asie du Sud-Est, adoptée à Kuala Lumpur, par laquelle ils "exprimaient leur détermination d'assurer la reconnaissance et le respect du Sud-Est asiatique comme zone de paix, de liberté et de neutralité, exempte de toute forme de menace ou d'ingérence de la part des puissances extérieures . . . ont vu dans cette initiative un fait positif et demandé à tous les Etats de respecter les objectifs proposés"¹⁰. Mon gouvernement appuie sans réserve la Déclaration de Kuala Lumpur.

179. Je vais maintenant aborder les problèmes qui touchent à la vie quotidienne et au bien-être en général de notre peuple, à savoir ceux qui intéressent le commerce et le développement. L'événement le plus important survenu cette année a été la troisième session de la CNUCED qui s'est tenue à Santiago, au Chili. Une fois de plus y furent déçus les espoirs que nourrissaient les pays en voie de développement d'obtenir de la CNUCED, conformément à la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 2626 (XXV)], des engagements positifs et précis de la part des pays développés les poussant à prendre des mesures et à adopter une politique destinée à améliorer les perspectives commerciales des pays en voie de développement, le volume commercial et les conditions d'aide financière destinées à favoriser leur développement.

180. L'allocution prononcée à la troisième session de la CNUCED par M. Robert S. McNamara, président de la Banque mondiale¹¹ – c'était la première fois qu'il prenait la parole à cette conférence – contient des statistiques qui, si elles apportent des précisions, sont néanmoins déprimantes. M. McNamara a attiré l'attention sur le fait que les pays les plus pauvres du monde – ceux qui représentent 67 p. 100 de la population mondiale, dont le produit national brut par habitant s'élève à moins de 200 dollars – n'avaient connu au cours de la première Décennie du développement qu'une augmentation de revenu de 1,5 p. 100 par an et par habitant. Bien que les pays développés, lorsqu'ils ont adopté la Stratégie pour la deuxième Décennie du développement, aient convenu qu'afin de répondre aux objectifs de croissance, l'aide extérieure à fournir, sous forme d'assistance officielle au développement, devrait atteindre 0,7 p. 100 du produit national brut en 1975, la contribution provenant du pays le plus riche du monde, les Etats-Unis, dont le produit national brut est approximativement la moitié du total du produit national brut des pays développés, a subi une réduction constante, allant de 0,5 p. 100 dans les premières années de la dernière décennie, à 0,31 p. 100 en 1970, avec la perspective d'un nouveau déclin la faisant passer à 0,24 p. 100, en 1975. Le Président de la Banque mondiale en est venu à la conclusion troublante que, pour la première moitié de la décennie, le volume total de l'assistance officielle en faveur du développement risquait de n'atteindre qu'environ 0,35 p. 100 du produit national brut, c'est-à-dire seulement la moitié de l'objectif fixé pour cette décennie.

¹⁰ *Idem*, par. 15.

¹¹ Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, troisième session* vol. Ia, première partie, *Résumés des déclarations des chefs de délégation* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.73.II.D.Mim.1, première partie), p. 324 à 328.

181. D'autres statistiques citées par le Président de la Banque mondiale montrent d'une manière encore plus flagrante l'écart sensible existant entre les niveaux de vie des pays développés – qui représentent un quart de la population mondiale – et les niveaux de vie des trois autres quarts de la population du globe vivant dans les pays en voie de développement. La moyenne du revenu par habitant dans les pays développés, comme l'a souligné le Président de la Banque mondiale, est d'environ 2 400 dollars par an, comparée au chiffre de 180 dollars pour les pays en voie de développement; on estime que d'ici à 1980, le revenu annuel par habitant aura augmenté d'environ 1 200 dollars dans les pays développés alors qu'on ne prévoit qu'une augmentation inférieure à 100 dollars dans les pays en voie de développement, même si l'on atteint les objectifs de croissance fixés pour la deuxième Décennie du développement. Le Président de la Banque mondiale a également souligné que, sur la base des prix constants, on peut s'attendre que le total du produit national brut des pays développés passera de 2 000 milliards de dollars en 1970, à 3 000 milliards de dollars en 1980, et que si les pays développés doivent faire passer le niveau actuel d'aide officielle au développement – qui est de 0,35 p. 100 de leur produit national brut – à l'objectif fixé par eux-mêmes de 0,7 p. 100, ils n'auront à transférer aux pays en voie de développement que 1,5 p. 100 de l'augmentation de leur produit national brut, soit 15 milliards de dollars, laissant ainsi un solde de 98,5 p. 100 de l'augmentation, soit 985 milliards de dollars, pour répondre à leurs besoins internes. C'est un peu comme un impôt sur les bénéfices supplémentaires de 1,5 p. 100, qu'ils peuvent aisément se permettre, et dont ils récolteront les fruits au fur et à mesure que le pouvoir d'achat des bénéficiaires de leur assistance augmentera.

182. Ces statistiques, même si les chiffres ne reflètent que l'aide officielle destinée au développement, montrent à quel point la promesse faite est loin d'être tenue. Les pays en voie de développement doivent, dans une grande mesure, compter sur l'aide officielle au développement puisque l'assistance privée ne répond pas toujours aux aspirations sociales ou aux problèmes politiques et économiques des pays bénéficiaires.

183. C'est à la lumière de ces réalités qu'il faut juger les réalisations de la troisième session de la CNUCED. La question de la stabilité des prix des produits de base, dont dépendent d'une manière démesurée la majorité des pays en voie de développement pour l'obtention de devises étrangères leur permettant d'assurer le financement de leurs programmes de développement, a été traitée d'une façon quelque peu désinvolte à la troisième session de la CNUCED. Quelques minces succès ont été obtenus en ce qui concerne le plan de financement complémentaire permettant d'assurer des facilités plus grandes, plus sûres et plus opportunes que celles qu'offrent à l'heure actuelle le Fonds monétaire international, pour épargner aux plans de développement des pays en voie de développement les bouleversements et les remous que peut entraîner une diminution imprévue de leurs recettes d'exportations. Appuyés par le Royaume-Uni, le Japon et la République fédérale d'Allemagne, les pays en voie de développement ont pu obtenir l'adoption d'une résolution demandant l'établissement d'un programme, fournissant l'estimation de

son coût, qui permettrait à la communauté internationale de décider du financement de ce projet^{1 2}.

184. La troisième session de la CNUCED n'a pas non plus réussi à faire avancer la proposition tendant à créer un lien entre les droits de tirage spéciaux et l'aide en faveur du développement, ou à faire accepter le principe selon lequel la participation la plus importante à la prochaine émission des droits de tirage spéciaux devrait revenir aux pays en voie de développement. Une fois de plus, l'attitude plus progressiste du Royaume-Uni a facilité la reconnaissance, par la Conférence, de la nécessité d'accorder la plus grande attention à ce lien et de demander au Fonds monétaire international de se livrer à une étude et de faire rapport aussitôt que possible sur la mise en œuvre éventuelle d'un programme viable. Ainsi que je l'ai fait observer à une autre tribune, j'espère que ce lien ne continuera pas de briller par son absence.

185. Pour ce qui est de la réforme du système monétaire international, les pays en voie de développement ont pu obtenir une maigre satisfaction, comparable aux miettes de la table des riches; ils sont maintenant représentés au sein du Groupe chargé d'arrêter les propositions de réforme du système monétaire international, à savoir le Comité sur la réforme du système monétaire international et les questions connexes.

186. En résumé, la troisième session de la CNUCED a donné aux pays en voie de développement un peu d'espoir, mais aucune aide. En envisageant l'avenir, ces pays feraient bien de prendre dûment note du fait que la scène économique contemporaine est dominée, et le sera encore un certain temps, par quatre géants économiques. Il est apparu un phénomène nouveau, celui du cartel économique international, organisé sur le plan régional, dont le meilleur exemple est le Marché commun européen, qui à partir de janvier 1973 va croître en nombre, en force et en influence du fait de l'admission du Royaume-Uni, du Danemark et de l'Irlande. Les trois autres géants représentent les économies les plus puissantes du monde : celle des Etats-Unis, celle, formidable, du Japon, avec les nouvelles perspectives que lui ouvrent des relations meilleures avec ses voisins les plus puissants, et, à l'autre extrémité, les économies d'état étroitement liées des pays socialistes membres du Conseil d'aide économique mutuelle. Ceux qui restent sont les Etats en voie de développement, connus sous le nom de "Groupe des Soixante-Dix-Sept", qui compte en réalité 95 pays, avec peu de perspectives ou de moyens de coopération, hormis les appels aux nations développées.

187. L'expérience de Sri Lanka en ce qui concerne le problème des produits de base et le maintien d'un équilibre stable des termes de l'échange est presque sans parallèle. Pendant près de 20 ans notre commerce n'a cessé de se détériorer, passant d'une moyenne annuelle de 142 pour la période 1952-1956 à 88 pour la période 1968-1970. Si, au début, cette diminution a été due principalement à la rapide montée des prix à l'importation aggravée par la stagnation des prix à l'exportation, le problème est devenu récemment

plus aigu encore du fait de la forte baisse des prix du caoutchouc. En ce qui concerne nos réserves en devises, le déficit moyen est passé de 69 millions de roupies pour la période 1952-1956 à 1,3 milliard de roupies pour la période 1968-1970. C'est une piètre consolation que de nous entendre dire que nous devons nous serrer la ceinture. Ce qu'il nous faut, ce sont les moyens de surmonter nos difficultés, c'est une aide extérieure qui nous permette de continuer à faire fonctionner notre secteur industriel à plein rendement et de juguler le chômage croissant.

188. Nous avons besoin pour survivre d'une aide étrangère quantitativement suffisante, à des conditions avantageuses, et qui nous soit accordée au moment où elle est nécessaire. L'exemple le plus frappant d'une telle assistance — et mon gouvernement en éprouve une gratitude profonde — est l'aide extrêmement généreuse reçue par mon pays, lors d'une période critique de l'année dernière, de la part du Gouvernement de la République populaire de Chine, qui nous a consenti un prêt librement convertible en devises étrangères de 25 millions de dollars sans intérêt, remboursable en 12 ans et assorti d'un différé d'amortissement de trois années. Les conditions de ce prêt en font un exemple unique dans l'histoire de l'aide étrangère. De nouveau, cette année, au cours de la visite officielle à Pékin de mon premier ministre, Mme Bandaranaike, le Gouvernement de la République populaire de Chine a donné d'autres preuves convaincantes de sa générosité et de sa bonne volonté à l'égard des pays en voie de développement et de sa ferme résolution de poursuivre la politique d'assistance étrangère qu'il avait recommandée aux participants de la troisième session de la CNUCED.

189. J'ai mentionné à part, et pour de bonnes raisons, la République populaire de Chine, mais je tiens, au nom de mon gouvernement, à exprimer nos sincères remerciements aux membres du Consortium d'aide à Ceylan et à d'autres pays qui n'en font pas partie, de l'aide qu'ils nous ont fournie dans le passé et continuent de nous fournir. Nous n'oublions pas l'assistance qui nous est officiellement consentie, à des conditions très libérales, par l'Australie, le Canada et le Royaume-Uni, qui est le signe véritable de la solidarité du Commonwealth et qui transcende toutes nos divergences.

190. Au cours de ses sessions de printemps et d'été, le Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale est parvenu à faire suffisamment de progrès, notamment en adoptant une liste de questions [A/8721 et Corr.1, par. 23] à soumettre à la troisième Conférence sur le droit de la mer, pour que soit justifiée la décision de l'Assemblée générale de préparer l'inauguration officielle de la troisième Conférence sur le droit de la mer l'année prochaine, pendant la session de l'Assemblée générale, et pour demander au Comité, conformément aux dispositions prises, de tenir deux sessions pendant le printemps et l'été 1973 pour faire avancer les préparatifs de la Conférence.

191. Les discussions au sein du Comité durant les deux dernières années ont fait apparaître clairement que l'accord sur les diverses questions dont sera saisie la troisième Conférence sur le droit de la mer ne sera possible que si les participants sont prêts à réviser l'interprétation archaïque

^{1 2} *Ibid.*, vol. I, Rapport et annexes (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.73.II.D.4), Annexe I.A, résolution 84 (III).

de la doctrine actuelle de la liberté de la haute mer, qui ne prévoit l'égalité qu'en théorie et non en fait, et que si l'on reconnaît l'importance que revêt l'adoption de la notion de zone économique ou de mer patrimoniale. Le respect inflexible des pratiques en cours et des privilèges dont jouissent actuellement quelques rares puissances maritimes au titre d'une interprétation anachronique de la doctrine de la liberté de la haute mer devra faire place à une adaptation plus juste et plus équitable de cette doctrine qui soit en accord avec les réalités économiques du monde moderne. La Conférence ne devrait pas devenir un lieu d'affrontement entre les principales puissances maritimes et le reste du monde, mais bien plutôt l'occasion pour tous les Etats de concilier leurs intérêts réciproques et leurs besoins en tenant compte de la nécessité impérieuse qu'il y a de réduire la disparité économique actuelle entre pays développés et pays en voie de développement.

192. Non que nous souhaitons que les faibles héritent de la terre. Tout ce que nous demandons, c'est que les forts aident les faibles à bâtir un monde où règne une plus grande justice sociale entre nations, afin qu'au cours des dernières années de ce siècle, les Nations Unies puissent racheter le triste bilan de leurs 27 premières années d'existence.

193. M. AHOUANMENOJ (Dahomey) : Monsieur le Président, représentant encore une fois mon pays à l'Assemblée générale de notre organisation, c'est pour moi un agréable devoir de vous présenter mes plus vives félicitations pour votre brillante élection à la présidence de cette vingt-septième session. L'honneur qui est ainsi fait à vos mérites personnels constitue également un hommage au grand pays dont vous êtes ressortissant pour sa haute et inlassable contribution à la cause de la paix. Et — pourquoi ne pas le dire ici ? — la Pologne n'a-t-elle pas encore récemment donné la mesure de son attachement à la paix lorsque ses dirigeants ont accepté, il y a un peu plus d'un an, de régler pacifiquement une vieille querelle de frontière qui rendait aléatoire une vraie normalisation de la situation issue de la seconde guerre mondiale ? Le Traité de Varsovie, conclu et signé le 18 novembre 1970 entre la République populaire de Pologne et la République fédérale d'Allemagne¹³, peut, à lui seul, justifier la confiance qui est faite à votre pays, à travers votre personne, pour organiser et conduire les travaux de la présente session. Avec son sens aigu de la mesure et de l'équilibre, l'héritage d'une culture forgée aux sources de l'Europe du classicisme, le peuple polonais a toujours donné l'exemple de la modération et de la justice dans ses rapports avec le reste du monde. Ce peuple, qui fut divisé plus d'une fois au cours de son histoire, a su garder son unité grâce à la spécificité de son génie et à la force de son nationalisme persévérant et endurant. Cette noblesse et cette grandeur d'âme de vos concitoyens, jointes à vos qualités personnelles connues de tous, nous permettent d'augurer que votre élection à la tête de cette assemblée donnera à toute l'Organisation le nouveau souffle qui en fera réellement un haut lieu pour la recherche de la paix et de la sécurité internationales.

194. Monsieur le Président, vous me permettrez de rendre un hommage particulier à votre prédécesseur, M. Adam Malik, pour la haute compétence, le tact et la courtoisie

avec lesquels il a su diriger les travaux de la vingt-sixième session.

195. Il est dans la nature des choses que toute entreprise humaine nécessite de temps en temps que l'on y apporte de nouvelles ressources d'invention et d'ingéniosité pour assurer sa progression normale et améliorer son rendement. Notre nouveau secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour qui vous me permettrez de dire un mot, s'est déjà montré à la hauteur de sa tâche à plus d'un titre. Ses nombreux déplacements à travers l'Afrique, l'Europe et plus récemment l'Asie, ont été l'occasion d'une vaste action diplomatique dont l'impact sur la situation internationale sera très important pour l'avenir de notre organisation. Ses efforts pour assainir les finances de l'Organisation ne sauront nous échapper parce qu'ils ont déjà donné des résultats appréciables. Il faut le reconnaître, en si peu de temps, notre secrétaire général a accompli un travail positif au service de l'Organisation. A ce titre, il mérite nos chaleureuses félicitations et notre admiration.

196. Tout porte à croire que l'Afrique sera encore pour longtemps le continent malade du siècle et le plus sacrifié de notre planète. Avec la multitude de problèmes qui l'assaillent de toutes parts et le cortège de malheurs et de frustrations qui ravagent des générations entières dans ce monde qui se veut moderne et civilisé, nous sommes en droit de nous demander si les hommes n'en sont pas arrivés à se complaire et à s'installer dans une sorte de délectation morose de ces contradictions que constituent la liberté et l'insouciance. La passivité avec laquelle d'aucuns considèrent les violations constantes des droits fondamentaux de l'homme, qui se manifestent sous la forme d'une cruelle discrimination raciale en Afrique australe et d'atroces guerres de reconquête en Angola, au Mozambique et en Guinée (Bissau), remet en question toute l'éthique internationale qui a donné naissance à notre organisation. Mais s'il est des nations qui croient encore à la validité des buts et des objectifs de la Charte, alors le moment est venu pour elles d'opérer un choix entre une nouvelle prise de conscience pour la construction d'un monde meilleur pour tous et le retour à une époque encore récente où le droit de la force avait priorité sur la force du droit. Nous voudrions encore espérer que la raison du cœur et du droit parviendra à supplanter la froide logique des intérêts matériels que la folie des hommes tend à mettre au-dessus de tout.

197. Un certain nombre de faits saillants de l'actualité politique de ces derniers mois autorisent quelque espoir. La réunion du Conseil de sécurité dans la cité africaine d'Addis-Abeba, en janvier et février de cette année, a été l'occasion pour nous de convaincre les grandes puissances de la justesse de notre cause et de sensibiliser l'opinion mondiale sur le bien-fondé de notre lutte contre l'oppression raciste et colonialiste perpétrée contre une portion importante de notre continent. Malgré les réticences de la puissance administrante et de quelques autres à s'associer aux résolutions du Conseil de sécurité sur la Rhodésie, les conclusions de la Commission Pearce¹⁴ ont démontré

¹⁴ Voir Rhodesia: Report of the Commission on Rhodesia Opinion under the Chairmanship of the Right Honourable the Lord Pearce, Cmnd. 4964 (Londres, Her Majesty's Stationery Office, 1972).

¹³ Traité établissant les bases d'une normalisation des relations.

clairement qu'il est désormais vain de vouloir décider du sort des populations africaines sans leur propre participation. C'est là une leçon que devraient méditer surtout les Gouvernements sud-africain, rhodésien et portugais.

198. Par ailleurs, l'accord intervenu récemment avec les autorités sud-africaines pour la désignation d'un représentant de l'ONU pour la Namibie constitue un progrès pour lequel nous tenons à féliciter notre secrétaire général. Qu'il nous soit permis néanmoins de préciser que, pour nous, l'objectif final reste bien l'autodétermination et l'indépendance du peuple namibien.

199. Le dramatique conflit interne qui a déchiré le Soudan pendant près de 17 ans vient de connaître un heureux dénouement grâce à la médiation de la Conférence africaine des Eglises et de Sa Majesté Hailé Sélassié Ier, empereur d'Ethiopie. C'est une grande victoire pour le peuple soudanais et ses dirigeants qui ont su faire triompher la tolérance et la sagesse pour rendre possible la réconciliation nationale. Je voudrais profiter de cette occasion pour dire au Secrétaire général notre appréciation des efforts qu'il a faits, au nom de l'Organisation des Nations Unies, pour porter assistance au Gouvernement soudanais et pour aider à la réinstallation des populations de la région méridionale du pays.

200. L'état des choses au Moyen-Orient n'a pas évolué depuis notre dernière rencontre dans cette enceinte et l'on peut se demander avec quelque inquiétude si cette situation de "ni paix ni guerre" pourra encore durer longtemps. Des deux côtés de la ligne de cessez-le-feu, des armées ennemies, disposant des moyens les plus perfectionnés de destruction humaine et matérielle, sont face à face, prêtes à s'affronter. Tous les efforts de notre organisation pour amener les parties en présence à passer des déclarations d'intention à la négociation d'une paix véritable et durable n'ont pas encore connu le succès attendu. Cependant, malgré toutes les difficultés qui subsistent sur la voie d'un règlement pacifique de ce conflit, nous continuons de croire que la raison finira par triompher de part et d'autre et que les influences extérieures s'exerceront plutôt dans le sens de la sauvegarde de la paix que dans celui du maintien d'un ordre précaire dicté par des intérêts matériels. C'est à cette fin que nous souhaitons vivement la poursuite des négociations sous l'égide du Secrétaire général et demandons à toutes les nations éprises de paix de lui apporter leur ferme appui.

201. Notre optimisme quant à la possibilité d'aboutir à une situation de paix dans le monde vient de trouver sa justification dans les contacts directs qui ont eu lieu, en mai dernier, entre la Corée du Sud et la Corée du Nord. Ainsi, de sa propre initiative, la Corée a trouvé sa voie vers la réunification sans ingérence étrangère, grâce à la clairvoyance et à la détermination de ses dirigeants. Nous nous réjouissons de cette heureuse évolution et souhaitons que tous les membres de la communauté internationale s'abstiennent de toutes prises de position susceptibles de compromettre cet acquis et s'emploient à encourager plutôt les deux parties à persévérer dans leur recherche pour l'établissement de la paix.

202. Une autre date qui restera gravée dans les annales des relations internationales est celle du 3 juillet 1972, quand

les dirigeants de l'Inde et du Pakistan ont décidé de faire taire leurs rancœurs pour s'asseoir à la table des négociations à Simla. L'accord indo-pakistanaï sur les relations bilatérales, fondé sur les buts et les principes de la Charte des Nations Unies, a été réalisé grâce à la sagesse des chefs des gouvernements des deux pays affirmant ainsi leur foi en la vertu du dialogue pour la solution pacifique des conflits internationaux.

203. Le lourd héritage du passé ne peut être effacé d'un seul revers de main. Mais ce qui compte, c'est la volonté des uns et des autres de se tenir prêts à la discussion de problèmes souvent ardu. Cette volonté a été clairement exprimée par les deux gouvernements et nous tenons à leur dire, du haut de cette tribune, notre admiration et notre joie ainsi que notre espoir de voir se réaliser rapidement un accord sur le sort des prisonniers de guerre et des personnes déplacées, conformément aux vœux émis par le Conseil de sécurité.

204. Notre organisation se trouve actuellement à la croisée des chemins. L'entrée à l'ONU, le 25 octobre 1971, de la nation la plus peuplée de la terre est, en elle-même, le signe qu'une ère nouvelle vient de s'ouvrir pour la grande famille que nous formons au sein de cette assemblée. Si nous avons accueilli cette admission avec satisfaction, comme étant le prélude à un renforcement du rôle des Nations Unies, nous sommes aujourd'hui en droit de nous féliciter, par ailleurs, d'un autre événement qui ne manquera pas d'avoir des effets bénéfiques sur l'évolution des relations internationales. La visite historique du Chef de l'exécutif américain en République populaire de Chine, au début de cette année, a été, pour le monde entier, l'illustration d'une vérité essentielle, à savoir que les différences d'idéologies ne sont pas incompatibles avec la recherche de la paix et de la coexistence. C'est pour cette paix et cette coexistence pacifique que nous serions heureux de voir un jour Chinois de Pékin et de Taïpeh autour d'une même table, animés d'un même désir de parvenir à la normalisation d'une situation que plus de 20 ans d'histoire ont imposée à la Chine.

205. Toujours dans le cadre de la détente et de la sécurité internationales, la visite de neuf jours que le Président des Etats-Unis a faite à l'Union soviétique, après un quart de siècle de guerre froide, a marqué un tournant décisif dans le processus de la détente et du désarmement. En effet, le grand succès de cette visite aura été l'accord sur la limitation des armements stratégiques¹⁵. Bien que cet accord ne constitue, en fait, qu'un gel du nombre des missiles dans la panoplie nucléaire des deux superpuissances, il a fait naître l'espoir que les discussions en vue d'un désarmement général et complet pourraient trouver une issue favorable.

206. Grâce aux efforts soutenus de la collectivité internationale, de nombreux accords sont déjà intervenus dans le domaine de la limitation des armements, de même que dans celui de l'interdiction des essais d'armes nucléaires. Nous

¹⁵ Convention provisoire entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur certaines mesures intéressant la limitation des armes stratégiques offensives, signée à Moscou le 26 mai 1972.

souhaiterions, avec le Secrétaire général, que ces efforts se poursuivent pour aboutir rapidement à la décision politique nécessaire pour la conclusion finale d'un accord sur l'interdiction complète des essais nucléaires.

207. L'opinion maintes fois exprimée à cette tribune, ainsi qu'à plusieurs conférences internationales, est que le désarmement intégral sera le plus sûr garant de la paix et de la sécurité internationales. Nous tenons à la réaffirmer en précisant que l'affectation aux besoins du tiers monde des énormes ressources consacrées à la fabrication des engins de guerre sera la forme la plus noble et la plus efficace de coopération internationale dont l'humanité pourra se prévaloir, pour atténuer considérablement les misères et les tribulations des peuples démunis aussi bien dans les pays développés que dans ceux en voie de développement.

208. Dans le domaine économique et social, tous les efforts convergent vers la recherche d'un équilibre et toutes les nations essaient de surmonter les nombreuses difficultés par une coopération et une assistance sans cesse croissantes.

209. Malgré tous ces efforts, l'ONU demeuré impuissante à résoudre les grands problèmes du développement des pays du tiers monde.

210. Sur le plan commercial, les efforts faits par certains pays industrialisés pour mettre en application une politique adéquate d'accès à leurs marchés afin d'accroître les revenus d'exportations des pays en voie de développement sont certes appréciables; mais le processus est lent et les produits en question ne représentent souvent qu'une petite proportion du total des exportations, surtout pour les produits transformés. C'est pourquoi mon pays constate avec infiniment de peine l'échec de toutes les tentatives faites pour trouver des solutions adéquates aux principaux problèmes soulevés lors des différentes rencontres internationales.

211. Ainsi, à la troisième session de la CNUCED, à Santiago du Chili, en ce qui concerne les problèmes primordiaux, la recherche des solutions pouvant présenter quelque espoir pour le tiers monde s'est heurtée à l'opposition des pays riches dont le souci d'éviter de prendre des engagements d'ordre général s'est nettement affirmé, plus encore qu'au cours des conférences précédentes. Chacun, en effet, préférerait, dans sa zone d'influence, utiliser les concessions comme instrument de pression. Il est d'ailleurs remarquable que dans les faits, durant la décennie écoulée, les éléments d'inégalité et de domination dans les relations entre pays riches et pays pauvres ont été intensifiés. En conséquence, le moins que l'on puisse demander aux pays nantis est qu'ils s'abstiennent d'aggraver une situation qui est déjà des plus préoccupantes. Mieux, il est urgent, à notre avis, qu'un accord général intervienne sur la stabilisation et la revalorisation des prix des produits de base.

212. De plus, la situation monétaire actuelle a accentué la détérioration des termes de l'échange, et les divers réajustements imposés par cette situation ont encore accru l'endettement des pays en voie de développement. Notre organisation devra envisager sans autre délai des mesures compensatoires en faveur des pays du tiers monde et faire associer ceux-ci à toutes les négociations sur la réforme du système monétaire international, eu égard à l'influence que toute

réforme de ce système ne manquera pas d'avoir sur l'économie des pays en voie de développement.

213. En ce qui concerne les aides, l'objectif de la Stratégie internationale du développement est, nous le savons, de porter à 6 p. 100 au moins le taux moyen de croissance annuelle du produit intérieur brut des pays en voie de développement. Aussi sommes-nous en droit d'espérer que la nouvelle décennie connaîtra un accroissement qualitatif de l'aide des pays riches aux pays pauvres. Malheureusement, il est regrettable, à cet égard, que les moyens préconisés par le tiers monde à Santiago n'aient pas obtenu l'adhésion totale des pays dispensateurs d'aide.

214. Pour son développement, le tiers monde a besoin fondamentalement de capitaux, ainsi que des connaissances techniques et pratiques nécessaires à leur utilisation. Le succès de ce développement exige que le transfert de ces capitaux et de ces techniques s'opère sans écraser les pays qui les reçoivent par des modalités de remboursement trop exorbitantes et sans les enfermer dans une situation qui les empêche de contrôler leurs priorités économiques et leurs structures sociales.

215. Malgré la grande inquiétude qu'inspire le comportement des pays nantis, face aux problèmes de développement du tiers monde, mon gouvernement apprécie les résolutions adoptées à Santiago en faveur des pays les moins avancés et souhaite que les mesures spéciales qui doivent être prises soient rapidement rendues effectives afin de réduire l'énorme retard que ces pays ont accusé.

216. De tous les discours qui ont été prononcés du haut de cette tribune se dégage la volonté unanime et permanente de tous les Etats de vivre en paix, d'écarter les menaces qui pèsent sur l'humanité et d'assurer aux générations futures un avenir meilleur, plus juste et plus digne. Nous sommes convaincus que l'ONU peut et doit être l'instrument de notre action si nous voulons réaliser ces aspirations. Nous lançons un vibrant appel aux petites et aux grandes puissances pour qu'elles renforcent les moyens dont dispose notre organisation en vue de lui permettre de triompher rapidement de ses difficultés et de répondre aux espoirs que mettent en elle tous les peuples. Conjuguons nos efforts pour faire de l'ONU la source réelle, effective, de la solution des conflits et de l'amélioration du niveau de vie de centaines de millions d'êtres humains qui vivent encore dans le besoin et la misère car les objectifs de la paix doivent reposer, pour citer Sénèque, "sur un mode d'existence en commun, sur une façon de vivre pour les autres, si nous voulons vivre pour nous-mêmes".

217. Prenons donc, tous ensemble, l'engagement de traduire dans les faits ces sages paroles de Sénèque afin que cette deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement soit celle de la paix et d'un meilleur devenir pour tous.

218. M. ATTARD KINGSWELL (Malte) [*interprétation de l'anglais*] : Qu'il me soit tout d'abord permis, monsieur le Président, de vous présenter mes sincères félicitations ainsi que celles du gouvernement et de la délégation de Malte, à l'occasion de votre élection unanime à la présidence de la vingt-septième session de l'Assemblée générale.

Votre élection à ces hautes fonctions est non seulement un honneur conféré à votre grand pays, la Pologne, avec lequel mon pays est fier d'avoir de nombreux liens et des aspirations communes, mais aussi un hommage éloquent rendu à vos qualités de sagesse politique. Ces qualités ont déjà été amplement attestées pendant le temps encore bref que vous avez assuré la présidence, et je suis convaincu que grâce à votre sage direction, avec la coopération de tous, cette vingt-septième session se révélera l'une des plus fructueuses dans l'histoire des Nations Unies. Pour ce qui est de ma délégation, vous pouvez compter sur notre entier concours et notre coopération totale dans l'exercice de vos lourdes fonctions.

219. Je voudrais aussi rendre un chaleureux hommage à notre éminent secrétaire général, étant donné que c'est la première fois que nous prenons la parole à l'Assemblée générale depuis son élection à l'unanimité. Comme nous le savons tous, M. Waldheim est bien qualifié par son caractère, son expérience, sa vocation et sa compétence, pour servir notre organisation avec la plus grande distinction. Je puis lui donner, à lui aussi, l'assurance de notre pleine coopération dans l'exercice de ses fonctions.

220. Tous les ans, les dirigeants et les porte-parole des nations du monde se réunissent ici, venant des quatre coins du globe, et pendant plusieurs semaines nos salles retentissent des plus beaux discours, des appels les plus convaincants, des dénonciations les plus passionnées, portant tous sur les problèmes urgents auxquels l'humanité doit faire face aujourd'hui. Que ces problèmes nous intéressent tous ou seulement certains d'entre nous, qu'ils soient anciens ou nouveaux, éphémères ou persistants, insolubles ou apparemment faciles à résoudre, ils sont tous importants et doivent être abordés. Voilà à quoi sert notre organisation.

221. Il est cependant excusable de se demander parfois, après que les discours rituels ont été prononcés, après que la moisson annuelle de résolutions a été effectuée, à la fin de la session annuelle de l'Assemblée générale, si le monde ne continue pas de vivre comme si rien ne s'était passé. C'est, hélas, l'image qui a gagné du terrain, ces dernières années, et que nous tous — nous qui sommes ici censés croire aux Nations Unies et à ce qu'elles représentent — devons combattre par tous les moyens en notre pouvoir. Mais la façon la plus efficace de restaurer l'image des Nations Unies est aussi la plus difficile. Il s'agit tout simplement de se mettre d'accord sur des divergences que nous n'avons pas été en mesure jusqu'ici de concilier; il s'agit de placer l'intérêt commun de l'humanité avant l'intérêt égoïste national; il s'agit d'abandonner volontairement une petite partie de cette souveraineté si chère à laquelle notre organisation elle-même doit se consacrer, en lui apportant son appui. En un mot, il faut un changement sincère d'attitude, une nouvelle orientation des volontés nationales et comprendre que le monde change vite. Ce changement est souvent le résultat d'événements imprévus, ne répondant à aucune coordination et dont les effets sont souvent imprévisibles. Cette compréhension nous amènera inévitablement à la conclusion que les vieilles réactions traditionnelles ne sont plus de mise et que les notions nationalistes doivent être replacées dans un cadre international, comme il sied à une espèce intelligente dont le principal souci doit être d'assurer sa survie sur la petite planète qui est la nôtre.

222. Cependant, je crois que nous pouvons tirer quelques encouragements des événements qui se sont déroulés au cours des 12 derniers mois. Ces événements, dont certains sont le résultat des activités des Nations Unies, sont peut-être, espérons-le, les premiers pas hésitants d'un nouvel ordre mondial, fondé sur la confiance et la coopération internationales.

223. Voici pratiquement un an que, dans cette même salle [1976^{ème} séance], nous prenons la décision historique qui donnait à la République populaire de Chine le siège qui lui revenait de droit. Les événements devaient après cela se précipiter, avec les visites historiques du Président des Etats-Unis d'Amérique, d'abord en Chine et ensuite en Union soviétique. Ces visites, ainsi que les déclarations officielles auxquelles elles ont donné lieu, étaient le signe certain que les grandes puissances mondiales étaient en train de passer de leur position stérile des années d'affrontement à une ère nouvelle de coexistence et de coopération authentiques. Les reflets historiques de cette glace enfin brisée ne sont pas encore évanouis, et leurs effets continueront de pénétrer l'atmosphère des relations internationales au cours des années à venir.

224. C'est également au cours des 12 derniers mois que le monde a été témoin d'un accord conclu entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur certaines mesures intéressant la limitation des armes stratégiques offensives, premier pas qui, nous l'espérons, sera bientôt suivi de réalisations plus importantes conduisant, en fin de compte, au désarmement. La mise en vigueur des traités signés avec la République fédérale d'Allemagne par l'Union des Républiques socialistes soviétiques et par la République populaire de Pologne, ainsi que la conclusion, le 3 septembre 1971, d'un accord quadripartite sur Berlin, de même que les tendances actuelles à normaliser les relations entre les deux Etats allemands — auxquels nous espérons pouvoir bientôt souhaiter la bienvenue au sein de cette organisation — tout cela a contribué à la détente en Europe. La prochaine phase, dans ce contexte, sera sans doute constituée par les conversations préparatoires qui auront lieu bientôt à Helsinki en vue d'une conférence à grande échelle sur la sécurité et la coopération européenne.

225. Nous sommes tout à fait disposés à appuyer les efforts sincères tendant à établir la stabilité et la sécurité en Europe, mais nous sommes convaincus que la sécurité européenne ne se fera vraiment que si elle s'étend à tout le bassin méditerranéen et s'assortit d'une coopération économique avec tous les pays de la région.

226. Dans d'autres parties du monde, nous avons vu avec soulagement la fin des combats qui avaient ensanglanté le sous-continent indien, ainsi que l'apparition de la nouvelle nation du Bangladesh. Bien que la paix et la stabilité ne soient pas rétablies dans cette partie du monde, les fondations nécessaires ont déjà été jetées par l'Accord de Simla entre l'Inde et le Pakistan et ma délégation espère que les quelques mois à venir ouvriront la voie à l'admission du Bangladesh au sein de notre organisation.

227. Dans le reste de l'Asie, les contacts répétés, de plus en plus fréquents, entre la Corée du Nord et la Corée du

Sud nous permettent de croire avec optimisme que, là aussi, le legs de la guerre froide a enfin été mis de côté et que l'objectif d'une réunification pacifique et authentique a pris sa place. Nous regrettons que, pour la deuxième fois, cette année encore, l'Assemblée générale ne discute pas de la Corée. Ma délégation avait espéré que, grâce à un débat à cette tribune, les Nations Unies auraient pu contribuer positivement aux efforts bilatéraux des parties directement intéressées.

228. Aucune mention de l'Extrême-Orient ne serait complète, à l'heure actuelle, sans parler et sans se réjouir de la visite couronnée de succès du chef du Gouvernement japonais à Pékin. Après tant d'années d'éloignement, il est d'importance vitale que la nation la plus avancée de l'Asie sur le plan économique et la nation la plus peuplée du monde se soient lancées sur la voie de la coopération pacifique.

229. Si ce bref rappel des réalisations positives nous donne lieu d'espérer, je m'empresse d'ajouter que ce tableau est assombri par la persistance de conflits et de situations explosives dans d'autres régions du monde. Au Moyen-Orient, l'impasse qui a empêché l'aboutissement de tous les efforts de solution politique demeure, et les conditions prévues pour le règlement dans la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité ne sont toujours pas réunies. Mon gouvernement réaffirme sa conviction qu'une paix juste et durable dans la région ne pourra être établie que dans le cadre de cette résolution, à condition que cette dernière soit pleinement appliquée, et tandis que nous ne saurions tolérer l'occupation continue de territoires par la force des armes, nous reconnaissons que chaque Etat de la région doit disposer de garanties satisfaisantes pour assurer son indépendance et son intégrité territoriale. Il est, en fait, regrettable de devoir constater que les faibles espoirs que nous avons conçus l'an dernier se sont, du fait des événements récents, complètement évanouis. Nous continuons cependant de demander instamment à tous les intéressés de n'épargner aucun effort pour relancer la mission de M. Jarring. Mon pays est prêt à faire tout son possible, d'une façon qui soit acceptable pour les parties au différend, afin de favoriser cet objectif.

230. En Indochine, l'horreur de la guerre qui sévit depuis des dizaines d'années continue de saccager les pays de la région. Est-ce trop espérer que, tout au moins, les leçons du passé seront prises en considération ici et que des mesures positives mèneront à une solution juste ? Comprenez bien la position de Malte sur la question : nous demandons que les bombardements cessent et que toutes les troupes étrangères soient retirées de la région, afin que tous les peuples intéressés puissent exercer librement leur droit à l'autodétermination et que, par leur travail, leur sagesse et leur patience inlassable, ils puissent enfin se consacrer à la tâche immense de reconstruction de leurs pays qui ont si longtemps souffert.

231. En ce qui concerne l'Afrique, il est humiliant pour l'Assemblée de devoir reconnaître que, malgré toutes les résolutions qui ont été adoptées, malgré tous les rappels des principes de la Charte, des millions d'êtres humains gémissent encore sous le joug du colonialisme et de l'*apartheid*. Les forces progressistes du monde ne toléreront pas

toujours une situation aussi injuste et, pour éviter une explosion dont les conséquences seraient aussi dévastatrices qu'imprévisibles, il faut que soient brisées les chaînes de l'esclavage forgées par les régimes minoritaires racistes et qui pèsent si lourdement sur la conscience du monde entier. Nous nous joignons donc à tous ceux qui ont lancé un appel du haut de cette tribune pour que les Nations Unies reprennent l'initiative d'éliminer le colonialisme, sous toutes ses manifestations, de la scène mondiale.

232. La solution des problèmes politiques que j'ai brièvement évoqués ne suffira pas à apporter la prospérité aux peuples intéressés. L'indépendance politique n'a guère de sens si elle ne s'accompagne pas de l'indépendance économique. Mon pays, avec les autres pays en voie de développement, a eu maintes occasions d'apprendre cette leçon. Les efforts de cette organisation mondiale doivent se poursuivre en vue de la création d'un ordre mondial assurant une juste répartition des richesses. Les nombreux programmes des Nations Unies qui sont conçus à cette fin, sur une base multilatérale, pour résoudre des problèmes économiques importants tels que ceux qui concernent le commerce et le développement, la stabilité monétaire internationale, l'environnement, et l'exploitation équitable des ressources du fond des mers, doivent être poursuivis avec vigueur et imagination.

233. Deux événements survenus cette année méritent de retenir particulièrement l'attention : d'abord, la troisième session de la CNUCED, qui s'est tenue à Santiago en avril et mai et, ensuite, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, tenue à Stockholm en juin.

234. Il est regrettable que les maigres résultats de la troisième session de la CNUCED aient déçu tant d'espoirs des pays en voie de développement. L'attitude de certaines des nations les plus riches s'inspirait, malheureusement, d'intérêts égoïstes et étroits. Une telle attitude n'est guère conforme aux objectifs de la Stratégie internationale du développement [résolution 2626 (XXV)]. Il n'est pas étonnant que les pauvres et les déshérités ne cessent de rappeler l'écart grandissant entre les intentions et les réalisations, écart qui grandit sous la pression d'une technologie qui se perfectionne rapidement. La troisième session de la CNUCED a évidemment eu des résultats positifs, notamment dans le domaine de la politique monétaire internationale, où il a été convenu d'associer les pays en voie de développement aux négociations dans le cadre du Fonds monétaire international, ainsi qu'à l'accord visant à fournir une assistance spéciale aux pays les moins développés. Par ailleurs, aucune solution n'a été trouvée aux problèmes brûlants de l'accès facile des produits manufacturés des pays en voie de développement aux marchés du monde développé, pas plus qu'à la stabilisation des cours mondiaux des produits de base. Cette absence de progrès pour des questions aussi fondamentales ne peut que susciter la déception du tiers monde, et ce n'est certainement pas une consolation de savoir que le temps ne peut qu'aggraver les problèmes, surtout avec la marche inexorable de la technique qui tend à rendre les riches plus riches et les pauvres plus pauvres.

235. A Stockholm, les questions soulevées par la menace qui pèse sur l'environnement et dont cette même technique

moderne est en grande partie responsable ont été abordées. Malte a été l'un des premiers pays à parler des problèmes de la pollution dans le milieu marin, en soulevant pour la première fois la question du fond des mers devant l'Assemblée, il y a quelques années. Malte ne pouvait donc manquer de s'intéresser vivement, et de participer activement, aux délibérations de la Conférence de Stockholm. Cette conférence a reconnu que les degrés différents de développement présentaient des menaces différentes pour l'environnement. Dans les pays riches, la menace pour l'environnement est due à un degré élevé d'activité industrielle accompagné d'un niveau de vie élevé avec toutes les exigences qui en découlent. Au contraire, dans les pays en voie de développement, la menace pour l'environnement est due à la misère et au sous-développement. Il importe donc que l'aspect du développement ne soit pas séparé de l'examen continu du problème de l'environnement.

236. En Méditerranée, région qui intéresse de très près mon pays, les problèmes de la pollution découlent de ces deux menaces. En juillet dernier, Malte a pris l'initiative de convoquer une réunion des Etats méditerranéens¹⁶ pour examiner les questions d'intérêt commun ayant trait à la Méditerranée, et dont la pollution n'est pas l'une des moins importantes. Nous espérons que cette initiative sera suivie d'autres mesures concrètes tendant à renforcer la coopération régionale, notamment, sur les questions de l'environnement dans le cadre de la stratégie globale adoptée à Stockholm¹⁷.

237. Une des recommandations formulées à la Conférence de Stockholm prévoyait la création d'un Conseil d'administration des programmes relatifs à l'environnement, composé de 54 membres, et la création d'un secrétariat de l'environnement à son service. La délégation maltaise avait alors proposé la capitale de son pays, La Valette, comme emplacement possible pour ce secrétariat. Je renouvelle aujourd'hui cette offre.

238. Un autre domaine d'activité des Nations Unies qui intéresse particulièrement Malte est la question du fond des mers. Le Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale, aux travaux duquel ma délégation a pris une part active, approche maintenant un tournant décisif. A sa présente session, l'Assemblée générale doit passer en revue les travaux du Comité et décider si la Conférence sur le droit de la mer, prévue provisoirement en 1973, conformément à la résolution 2750 C (XXV), doit être convoquée.

239. Si la délégation maltaise ne peut se déclarer pleinement satisfaite du rythme auquel avancent les travaux du Comité, elle reconnaît les causes complexes, de fond et d'organisation, qui expliquent cette lenteur. Malgré le peu de progrès réalisés par le Comité, nous les croyons suffisants pour justifier la convocation, à l'époque prévue, de la

Conférence sur le droit de la mer, d'autant plus que le Comité, à sa dernière session, a adopté une liste de sujets et de questions qui seront la base de la discussion à la Conférence.

240. Les positions des Etats sur de nombreuses questions relatives au droit de la mer sont encore loin d'être conciliées mais nous ne pouvons nous permettre de retarder la prochaine Conférence car la technique avance rapidement et l'on risque que les options soient de plus en plus restreintes et de se voir imposer des solutions par ceux qui ont de plus grandes ressources financières et une capacité technique supérieure.

241. Si une conférence sur le droit de la mer doit avoir lieu bientôt, le Comité des Nations Unies sur le fond des mers doit accorder son attention non seulement à la négociation de questions importantes et à l'élaboration d'articles d'un projet de traité, mais aussi aux questions relatives à l'organisation de la Conférence elle-même. Il faudra donc élargir le mandat du Comité, et nous espérons que l'Assemblée générale en décidera ainsi à la présente session.

242. L'une des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente session [point 89], concerne la révision de la Charte des Nations Unies. Ma délégation connaît les sentiments de certaines délégations à cet égard, et, pour être francs, nous ne pensons pas que le temps soit encore venu de modifier utilement la Charte.

M. Gabré-Selassié (Ethiopie), vice-président, prend la présidence.

243. Si les dispositions de la Charte actuelle sont constamment violées, il serait naïf de s'attendre qu'une Charte modifiée soit plus scrupuleusement suivie. Des méthodes différentes ou même améliorées ne seraient qu'un cadre approprié au jeu des forces nationales. Comme on l'a dit à maintes reprises, ce qu'il faut, ce ne sont pas de nouvelles procédures, mais une nouvelle "volonté politique". Les méthodes en soi ne donneront rien sans la volonté de les rendre efficaces, et avec cette volonté toute méthode peut donner de bons résultats. Cependant, il convient de constater que certaines dispositions de la Charte non seulement semblent être périmées, mais pourraient même être invoquées pour justifier des violations flagrantes de la paix et de la sécurité internationales. Tel est le cas, certainement, pour l'Article 107 et, dans une large mesure, pour l'Article 53 de la Charte.

244. Un autre point inscrit à notre ordre du jour de cette année qui a déjà suscité des débats passionnés est celui proposé par notre secrétaire général au sujet du terrorisme international [point 92]. Le Gouvernement et le peuple maltais, comme il sied à un pays civilisé, condamnent tout acte de violence aveugle, toute manifestation de haine entre les peuples, tout recours à l'assassinat et à l'effusion de sang. Cependant, nous savons également que la violence et le terrorisme sont souvent les symptômes d'une maladie. Nous ne pouvons donc penser sérieusement qu'en dénonçant ou en condamnant ces actes, si déplorables soient-ils, nous contribuerons utilement à l'objectif plus souhaitable de trouver un remède permettant de guérir la maladie ou

¹⁶ Conférence quadripartite sur la coopération [Italie, Libye, Malte et Tunisie] qui a eu lieu à La Valette (Malte) les 3 et 4 novembre 1972.

¹⁷ Plan d'action pour l'environnement. Voir: *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, Stockholm 5-16 juin 1972* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.73.II.A.14), chap. II.

même d'empêcher que de nouvelles manifestations de violence n'aient lieu.

245. Malheureusement, la question de la violence internationale est maintenant inextricablement liée à des questions politiques brûlantes telles que le conflit entre les Etats arabes et Israël et la lutte contre le colonialisme. Etant donné les événements récents de Munich et leurs conséquences, la question ressemble de plus en plus à une sorte de prolongement du différend au Moyen-Orient, différend dont Malte s'est toujours scrupuleusement tenue à l'écart et que nous avons toujours déploré comme un conflit entre nos amis. Cela étant, bien que nous condamnions la violence et le terrorisme à l'échelle internationale, nous ne pensons pas qu'en dénonçant une partie ou l'autre, nous contribuerions à la solution du problème. La ligne de conduite que s'est tracée mon gouvernement ne le porte pas à des dénonciations; elle le porte seulement à jouer éventuellement un rôle de médiateur qui rapprocherait les deux parties dans la recherche d'une solution juste et durable.

246. Dans le domaine du désarmement, les progrès restent lents et intermittents, bien qu'il y ait peut-être lieu d'espérer des réalisations plus concrètes au fur et à mesure que l'esprit de détente gagne du terrain. Malte, naturellement, se félicite de l'accord sur la limitation des armes stratégiques conclu entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Nous espérons que ce début sera suivi de réalisations plus importantes grâce à des négociations continues entre les deux puissances. L'ouverture à la signature de la nouvelle convention internationale interdisant les armes biologiques fut un autre jalon historique — non pas tellement en raison de la nature des armes interdites qu'en raison de la signification historique d'un traité qui, pour la première fois, interdit sans conditions certaines armes et que, pour cela, on pourrait qualifier de véritable mesure de désarmement.

247. En revanche, je manquerais de franchise si je n'exprimais la déception de mon gouvernement de constater qu'en dépit de tous les efforts de la Conférence du Comité du désarmement pendant l'année, aucun progrès tangible n'a été enregistré pour ce qui est de ce qu'on considère généralement comme la barrière suivante qui doit s'effondrer si l'on veut que le désarmement ait une chance de devenir une réalité, je veux parler de l'interdiction totale de tous les essais nucléaires et de l'interdiction des armes chimiques. De l'avis de ma délégation, des progrès dans ce domaine sont fondamentaux si l'on veut donner une chance normale de succès à la conférence mondiale envisagée sur le désarmement. De même, le projet de déclaration sur le non-recours à la force dans les relations internationales et l'interdiction permanente de l'utilisation des armes nucléaires [A/L.676] qui nous est soumis, si attrayant qu'il puisse paraître, n'a guère de sens en l'absence de progrès décisifs sur les importantes questions que sont l'interdiction complète des essais nucléaires et l'interdiction des armes chimiques.

248. J'ai laissé pour la fin de ma déclaration une brève mention de la politique suivie par le Gouvernement maltais et de ses préoccupations. Poursuivant son objectif fondamental de relations amicales avec tous les Etats, quelle que

soit leur idéologie, mon gouvernement a, au cours des 12 derniers mois, envoyé et reçu des émissaires d'un grand nombre de pays avec lesquels nous cherchons à établir, sur une base bilatérale, un genre de collaboration qui soit de l'intérêt mutuel de nos peuples respectifs. Tout cela est fait dans le cadre d'une adhésion scrupuleuse au principe de non-ingérence dans les affaires intérieures, tout en favorisant une meilleure compréhension internationale. Dans la Méditerranée, en particulier, nos relations avec tous les Etats riverains sont excellentes et, pour notre part, nous poursuivrons nos efforts en vue de les consolider plus encore. Si je mentionne particulièrement les relations très chaleureuses qu'entretient Malte avec ses voisins du nord et du sud, l'Italie et la Libye, ce n'est pas pour amoindrir l'importance des autres mais surtout parce que, outre la coopération pratique, et que nous estimons à sa juste valeur, avec ces deux pays, leur situation géographique particulière, telle que l'envisage Malte, symbolise notre intérêt très vif dans un dialogue entre l'Europe et l'Afrique, qui inévitablement implique la Méditerranée.

249. L'an dernier, du haut de cette tribune [1965ème séance], j'ai dit que Malte était dévouée à la cause de la paix dans la Méditerranée et exprimé notre chagrin de constater qu'une nécessité économique cruelle nous obligeait à prolonger la location de nos installations à des fins militaires. Depuis lors, un changement radical est intervenu dans les conditions contractuelles de concession de ces installations. Outre que nous avons obtenu une indemnité appropriée profitable à notre économie, il est important de souligner, en premier lieu, que ces installations ne sont mises à la disposition de la flotte d'aucune des deux superpuissances, que nous considérons comme étrangères à la Méditerranée. En deuxième lieu, et cela est très important, ces installations ne seront jamais utilisées à des fins offensives contre qui que ce soit, et surtout pas contre nos amis arabes. Enfin, comme le Premier Ministre de Malte l'a déclaré clairement, à maintes reprises et publiquement, la présence de troupes étrangères à Malte n'est pas prévue au-delà de la période fixée par l'accord écrit, qui prendra fin en 1979. A cette époque, nous espérons avoir suffisamment progressé dans la restructuration de notre économie pour pouvoir enfin ne plus devoir abriter des forces étrangères pour de simples raisons économiques. Pour nous aider à parvenir à ce but, nous nous tournons avec confiance vers nos amis d'Europe et d'ailleurs, et en particulier vers la Communauté économique européenne, à laquelle nous sommes déjà associés et dont nous attendons l'appui moral et matériel nécessaire.

250. Le PRESIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vais maintenant donner la parole aux délégations qui désirent exercer leur droit de réponse.

251. M. NKUNDABAGENZI (Rwanda) : La délégation rwandaise se trouve très gênée face à une tâche qui l'oblige à tenir un débat contradictoire avec la délégation sœur du Burundi. Chef de ma délégation, je me trouve placé ainsi dans des circonstances très difficiles, mais que j'affronterai avec sérénité.

252. Je suis amené à contredire les déclarations du Ministre des affaires étrangères du Burundi, qui est un ami d'enfance et qui, cet après-midi même, a trahi la cause qui

nous était commune, celle de la vérité. Il a brillamment renchéri sur ce que son représentant permanent, notre ami Nsanzé Térance, a déclaré le 5 octobre, à la 2055^{ème} séance plénière. Dans leurs exposés, ils ont tous les deux fait leur la philosophie voltairienne qui dit : "Mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose."

253. Les représentants du Burundi ont tous les deux pris à partie le Rwanda et spécialement son ministre des affaires étrangères. Ces deux représentants du Burundi l'ont fait — tout le monde les a entendus — avec une brutalité de langage et une indécatesse de ton auxquelles nous sommes très peu habitués au sein de cette enceinte.

254. Dans son exercice de droit de réponse, la délégation rwandaise se propose, quant à elle, d'élever le débat et de le dépassionner, afin d'éviter de blesser les bienséances ainsi que le doivent faire les diplomates et les hommes politiques avisés que nous sommes tous. Mais elle n'entend pas trahir sa mission de dire toujours le droit et de le dire haut et surtout de démasquer les erreurs. Ma délégation le fera donc avec fermeté et esprit de détermination.

255. Indéfectiblement attaché à l'esprit et à la lettre des dispositions de la Charte de l'ONU et de la Charte de l'OUA, le Rwanda est appelé à défendre en face du monde ici réuni un dossier facile et particulièrement aisé. Il affirme de la façon la plus catégorique et la plus solennelle qu'il ne s'est jamais mêlé aux affaires intérieures d'un autre Etat, quand bien même celui-ci serait le Burundi, bien que tout homme de cœur eût été quelque peu fondé à demander à ce gouvernement — en admettant qu'il ne les ait pas provoqués — d'arrêter les massacres en sa qualité de responsable, en tout cas supposé, du maintien, chez lui, de l'ordre public et de la sécurité de tous ses citoyens. Le Rwanda ne s'est donc jamais mêlé des affaires intérieures du Burundi. Pourquoi donc le ferait-il aujourd'hui, alors qu'il ne l'a pas fait lorsqu'il avait un droit de légitime défense à exercer, lorsque le Burundi mobilisa à nos frontières des éléments subversifs dans le but de les dresser contre leur mère patrie ?

256. Je vois sourire le Ministre des affaires étrangères du Burundi lorsque je répète ce que son pays a fait contre le mien. C'est peut-être par ironie, mais en ironisant dans les affaires très importantes, on trahit un peu sa conscience, la conscience qui doit être celle de tout homme responsable.

257. Je voudrais évoquer un épisode pénible. Je ne le ferais peut-être pas si le Président du Burundi était aujourd'hui chef de la présente délégation, pour le respect que je lui dois. Il m'est arrivé de me trouver face à face avec lui. C'était en 1966 à la conférence de l'OUA, à la conférence des ministres d'abord, puis à la conférence des chefs d'Etat. Il était premier ministre à l'époque. Nous avons chacun plaidé le dossier de notre pays, mais nous l'avons fait toujours avec courtoisie. C'est donc avec peine que j'ai entendu le Ministre des affaires étrangères du Burundi, en qui je pensais voir un homme sérieux, s'en prendre ici à mon chef d'Etat. Je n'agirai pas de même à l'égard du sien. Je le respecte, ne serait-ce que pour le fait qu'il a connu, si l'on en croit son représentant permanent à l'ONU, des conditions de vie particulièrement misérables sur le plan économique et social, puisque, toujours selon ce

représentant, il a dû partager ses repas avec un roturier. Je cite les paroles qui sont sorties de la bouche même de son représentant permanent. Nous sommes, quoi qu'il en soit, amenés à regretter que ce même chef d'Etat, en qui il faut voir un responsable, ait pu garder le silence lorsqu'il s'est proposé lui-même de mettre ces roturiers — et combien d'entre eux ! — à mort sans procès.

258. Le Burundi nous dit que 50 de ses nationaux sont morts et qu'il a tué les assaillants, que le Ministre des affaires étrangères du Burundi chiffre à 25 000, renchérissant sur ce que nous avait déclaré l'ambassadeur Térance. Admettons. Mais nous sommes curieusement surpris de voir un gouvernement qui soit impuissant à défendre ses propres citoyens contre des assaillants extérieurs. Pour ce qui est des prisonniers de guerre, le ministre Simbananiye du Burundi nous a dit tout à l'heure qu'il n'en connaît que 36. C'est particulièrement grotesque : sur 25 000 hommes qui ont assailli un pays souverain, on n'aurait fait que 36 prisonniers de guerre ! Or, figurez-vous que tous ces prisonniers de guerre seraient de même nationalité : des Rwandais. Quant au reste — j'accepte la magnanimité de M. Simbananiye, mais je la prends sous bénéfice d'inventaire — les 300 Rwandais restants, on les a, nous dit-il, rapatriés. Je lui en sais gré, mais je répète que je prends ces déclarations sous bénéfice d'inventaire.

259. Donc, s'il y avait lieu d'intervenir, nous l'aurions pu chaque fois que le Burundi s'est plu à nous lâcher des mercenaires armés par lui pour perpétrer des crimes à nos frontières. Je n'engage ici aucun débat. Le Rwanda n'accuse personne, mais je démasque les erreurs de son ministre.

260. Ma délégation, de même sans doute que plusieurs autres, a été profondément choquée par des paroles passionnelles et — je n'entends pas manquer de respect ici à quiconque et tomber dans le même travers, mais je dois dire ce qui est — manifestement irréflechies tombées de la bouche du Ministre des affaires étrangères du Burundi et par celles de son représentant permanent, et trahissant apparemment un certain degré d'irresponsabilité, puisqu'ils ne se sont pas donné la peine de mesurer et de calculer leurs conséquences sur les rapports avec des Etats voisins tels que le nôtre.

261. Le Ministre des affaires étrangères du Burundi, fraîchement sorti de prison où l'avait placé ce même gouvernement, croit le servir aujourd'hui en le dressant contre un gouvernement voisin, mon pays, et je conçois à la suite de semblables déclarations, quelque inquiétude sur son sort, sur le sort que pourrait lui réserver peut-être ce gouvernement pour l'avoir dressé contre un gouvernement voisin.

262. Le Ministre des affaires étrangères du Burundi, revenant sur les déclarations de son propre représentant permanent — j'entends bien son représentant permanent, car le peuple du Burundi ne pense pas cela — reprenant à son compte les déclarations de son représentant permanent, a cherché malicieusement à impliquer le Rwanda dans les événements que les autorités de Bujumbura ont elles-mêmes directement et délibérément provoqués dans leur pays. Il apparaît qu'ils ont assassiné des enfants dans les écoles, des malades dans les hôpitaux, des mères dans les maternités. Ils

le savent, mais s'en défendent. Moi je ne défends rien; j'éclaire simplement l'opinion publique mondiale.

263. Il est curieux d'entendre pour la première fois à l'ONU des représentants du Burundi dire que le Rwanda a toujours été mêlé aux massacres que le Burundi a connus. C'est particulièrement étrange. Ils oublient qu'ici nous savons tous que, depuis 1961, jusqu'au jour et à l'heure où nous parlons, le Burundi a déjà battu les records d'assassinats d'hommes politiques. Il a assassiné quatre premiers ministres : M. Cimpaye, féroce ment assommé, M. Rwagasore, en 1961, M. Ngenyanyumwe, en 1964, M. Banina; tous étaient des premiers ministres. Et pour comble, ils viennent d'assassiner leur chef d'Etat, le prince Charles Ndizeye. M. Simbananiye peut-il nous dire où se trouvent les quatre premiers ministres ? Ils étaient jeunes comme lui, et la plupart avaient été comme moi ses condisciples; mais ils ne sont plus.

264. Vous en souvenez-vous, monsieur le Ministre? Nous ne parlons pas ici de tous les autres fleuves de sang qui ont coulé dans ce pauvre pays, jusqu'aux derniers événements qui ont choqué la conscience universelle. Ce qui est frappant, c'est qu'au lieu de démontrer la part réelle — si elle existe — prise par mon pays dans ces tragiques événements, les représentants du Burundi se sont contentés de faire leur l'opinion de journaux — et vieux de combien d'années ? Sont-ils incapables d'avoir leur propre opinion sur le monde qui les entoure et dans lequel ils vivent ? Ils citent les journaux pour étayer leur thèse tendant à démontrer qu'ils ont fait de bonnes choses. Est-ce à dire que, parce qu'il y a eu une révolution politique au Rwanda — de 1959 à 1964, et c'est pour nous une fierté d'être les représentants de notre peuple ici — révolution populaire qui, je le reconnais, s'est accompagnée de morts — toute révolution s'accompagne de morts —, est-ce pour justifier votre thèse, Monsieur le Ministre, que vous évoquez le passé ? Vous voulez nous imiter à quelque huit ans d'intervalle ? C'est une erreur grotesque. Vous devriez plutôt nous imiter sur ce que nous avons fait depuis huit ans pour rendre le Rwanda pacifique et prospère, sans trouble aucun.

265. Il nous a forcément plu d'entendre le Ministre des affaires étrangères du Burundi rendre justice à la stabilité et à la solidité de notre régime politique. La preuve en est que, depuis 1964, on n'a signalé aucun incident, ni incident de frontière entre nous et le Burundi, ni même de caractère interne au Rwanda. Quant à nous, nous l'accusons d'incidents très récents qui ont causé des milliers et des milliers de morts. Je suis amené à regretter une chose : c'est qu'en 1959, ou du moins en 1962, quand le Burundi était déjà représenté ici, la délégation du Burundi n'ait pas eu le courage de dire haut — si c'était alors vrai — ce que nous disons aujourd'hui tout haut ici en reprochant certaines choses au Burundi.

266. Le Ministre des affaires étrangères du Burundi a dit que nous avons un régime stable. Je le reconnais et je lui en suis gré. Mais il a oublié d'ajouter que nous avons un régime démocratique. Nous procédons à des élections; nous ne nous contentons pas de nous référer à des élections de 1961, lesquelles avaient été supervisées par les Nations Unies dans les deux pays. Nous ne nous contentons pas de nous référer

à 1961 alors que nous n'étions même pas encore souverains. Ce sont les seules élections que le Burundi ait connues, mais au Rwanda nous en avons toujours eu à intervalles réguliers.

267. Le Burundi peut-il nous dire qu'il possède un parlement ? Il se qualifie de démocrate, mais nous avons de la peine à le croire. Il a dit que notre parti occupe le pouvoir seul. C'est exact, mais c'est parce qu'il gagne les élections. Je suis amené à lui demander combien il y a de partis au Burundi. M. TERENCE a dit que les gouvernements du Burundi ont toujours respecté le dosage entre les ethnies — je cite d'après son propre texte. Je regrette qu'il tombe dans une contradiction flagrante lorsqu'il cherche à nous faire croire qu'il n'y a pas d'ethnies chez lui, en ajoutant par ailleurs qu'il y a toujours eu un dosage.

268. Son ministre des affaires étrangères nous a dit cet après-midi qu'il y a eu des interventions étrangères, notamment celles venant du Rwanda. J'aimerais pouvoir lui poser une question : il a eu la hardiesse de dire que le Rwanda serait intervenu en envoyant 300 personnes; j'aimerais lui poser la question de savoir d'où sont venues les 24 700 autres; et j'aimerais savoir aussi à quels pays elles appartenaient. Etaient-ce des apatrides, des sans-pays ? J'ai absolument le devoir de lui poser une telle question pour qu'il nous dise de quels pays sont venues les 24 700 autres personnes et de quelles nationalités étaient ces personnes parmi lesquelles le Burundi n'a fait aucun prisonnier, puisqu'il prétend avoir seulement fait 36 prisonniers rwandais. Puisque vous les avez toutes arrêtées, ces personnes, pourquoi ne les avez-vous pas toutes faites prisonnières ? Les avez-vous échangées ? Comment les avez-vous relâchées ? C'était l'occasion pour vous de vous plaindre devant les Nations Unies ? Pourquoi ne l'avez-vous pas fait avant ? Est-ce mon ministre des affaires étrangères qui vous a offert l'occasion de vous décharger de vos peines, de détourner l'attention de l'opinion publique mondiale ? C'est une tactique que nous avons démasquée.

269. Vous vous souviendrez, monsieur le Ministre, que les interventions dans votre pays sont venues du côté du sud. Or nous n'avons là, au sud de votre pays, aucune frontière commune avec vous. Ne voudriez-vous pas nous préciser l'origine de ces 25 000 hommes qui ont franchi votre frontière ? Où était votre gouvernement, à moins de dire qu'il n'en existe pas. Mon pays, quant à lui, ne se passionne pas à un tel débat. Il est calme, il est serein, il n'a pas de cause à défendre ici, si ce n'est celle de la conscience universelle, qui a été choquée par l'incurie de votre gouvernement qui n'a pas défendu ses propres concitoyens et qui — permettez-moi l'expression — a été complice, s'il n'a pas été directement l'auteur de ces assassinats.

270. Soyez assuré, monsieur le Président, que je ne passionne pas ce débat. J'ai en plusieurs circonstances défendu la cause de mon pays, même contre le Burundi. Je n'ai jamais eu peur d'affronter un débat avec ce pays ou avec ses représentants, à quelque niveau que cela puisse être. Le problème évoqué ici par le Burundi est un problème qui ne figure pas à notre ordre du jour. Je ne voudrais donc pas insister dessus. Mais au cas où la délégation du Burundi, de son côté, insisterait d'une manière ou d'une autre, je lui dirais que le Gouvernement du Rwanda, avec toute sa délégation, est prêt à affronter

n'importe quel débat. Cela dit, je voudrais, très solennellement, mettre le Ministre des affaires étrangères du Burundi en garde en l'invitant à ne pas s'en prendre à mon auguste chef d'Etat. Nous savons ici que les chefs d'Etat sont sacrés. Je voudrais ramener mes amis du Burundi à la modération et à la sagesse. Moi, je ne veux rien dire sur leurs propres ministres ou leur chef d'Etat, si ce n'est, comme je l'ai dit, pour lui rendre justice d'avoir su fraterniser avec la masse. Il est vrai que c'est du passé, et je suis amené à déplorer qu'aujourd'hui ce passé soit mort en holocauste, sur l'autel du racisme et du tribalisme.

271. M. SIMBANANIYE (Burundi) : A ce stade des débats, je voudrais m'interdire une chose, monsieur le Président, c'est d'abuser de votre bonne volonté. D'autre part, je respecterai ma parole, c'est-à-dire que je m'abstiendrai de verser dans le travers qui consiste à condamner, à parler uniquement selon son cœur et ses sentiments et à négliger les impératifs de la raison universelle.

272. Après le droit de réponse exercé par le représentant de la République rwandaise, que faut-il dire ? Nous devons constater une contradiction. Le représentant du Rwanda a affirmé qu'il n'avait nullement l'intention de s'immiscer dans nos affaires intérieures, que son pays n'a jamais eu ce désir, ou tout au moins ne l'a jamais fait. Cependant, de nouveau devant cette assemblée, il vient de prouver l'immixtion de son pays dans les affaires intérieures du Burundi.

273. En effet, il a considéré la déclaration que j'ai faite aujourd'hui comme ne reflétant pas la politique de mon gouvernement. Plus loin, il a qualifié le représentant permanent de la République du Burundi comme mon représentant permanent. Je ferai observer au représentant de la République rwandaise qu'il y a là, de nouveau, une méconnaissance des principes reconnus par tous les Etats ici présents. En effet, si, chaque fois, on devait considérer le représentant ou le chef de la délégation de tel ou tel pays comme parlant en son nom, que deviendraient alors nos débats, que deviendraient nos déclarations puisqu'elles ne seraient que personnelles ? C'est pour cette raison qu'à ce stade des débats, j'estime que nous ne nous trouvons pas sur la même longueur d'ondes et je ne me vois pas en mesure de vous apporter toute la lumière, étant donné que je n'ai pas affaire à un interlocuteur valable.

274. Je ne voudrais quand même pas vous décevoir et, quant à moi, je considère l'orateur qui a pris la parole avant moi comme le représentant de la République rwandaise, à moins que son chef d'Etat ou son gouvernement ne décident du contraire; autrement dit, je ne voudrais pas m'immiscer dans les affaires intérieures de ce pays frère voisin.

275. De même, je ne voudrais pas entrer dans les détails, cela nous retiendrait trop longtemps mais, ce qui est important, c'est tout d'abord que les relations entre les deux pays soient des relations d'Etat à Etat.

276. Si j'ai tenu à apporter quelques lumières dans ce dossier, c'est parce que celui-ci n'est pas encore clos. Plusieurs fois, je me suis rendu en République rwandaise, en

tant que ministre des affaires étrangères. J'ai eu des entretiens avec mon collègue; j'ai été reçu en audience par le Président de la République rwandaise, toujours à propos de ces problèmes de bon voisinage.

277. Pour sa part, le Burundi a résolu ces problèmes. Des réfugiés ont été chassés du Rwanda, après le massacre que l'on connaît, après le génocide que l'on sait. Lorsqu'en 1967, à Goma, en République du Zaïre, les trois chefs d'Etat se sont réunis — je veux dire les chefs d'Etat du Burundi, du Zaïre et du Rwanda — le problème relatif à la non-immixtion dans les affaires intérieures des autres Etats a été à l'ordre du jour. Vous êtes obligé de constater qu'en ce qui concerne mon pays, tout a été mis en œuvre pour respecter la Convention de Genève concernant le statut des réfugiés. Nous avons tout fait pour que des relations de bon voisinage s'établissent entre les deux Etats, ce qui n'a pas été fait par la République rwandaise. Ce matin, dans ma déclaration, j'ai dit qu'il était temps que la République rwandaise applique le statut des réfugiés — du moins à ce qu'elle appelle des réfugiés — c'est-à-dire aux Burundais qui se trouvent sur son territoire. Telle a été l'une des requêtes officielles de mon pays. Ceci veut dire qu'en aucun cas mon gouvernement n'acceptera impunément qu'il y ait encore des rebelles en provenance du Rwanda qui viennent massacrer des populations innocentes dans mon pays.

278. Le représentant du Rwanda a demandé : s'il y a eu 300 rebelles rwandais, comment se fait-il que vous en ayez relâché la quasi-totalité, pour n'en garder que 36, qui sont encore entre les mains des autorités burundaises ? Le représentant du Rwanda a posé certaines questions concernant la façon dont ces rebelles ont été pris, ont été rapatriés, etc. Je pense qu'il peut obtenir tous éclaircissements auprès de son ambassade à Bujumbura, au Burundi. C'est un dossier tout à fait clair; je n'y reviendrai pas afin de ne pas alourdir le débat. En tout cas, ce dossier, qui concerne ce que l'ambassade rwandaise à Bujumbura appelle des irréguliers, c'est-à-dire des gens qui sont entrés clandestinement dans notre pays, devra être traité d'une manière approfondie. De toute façon, la culpabilité du Rwanda est nettement établie.

279. Le représentant du Rwanda a évoqué encore d'autres points, parlant par exemple des mercenaires, et il a soulevé plusieurs questions. Je rétorquerai simplement que le représentant du Rwanda sait que ce problème ne fait pas honneur à son pays. Il sait comment son pays a été le refuge des mercenaires qui ont ensanglanté un pays voisin. Je ne veux pas m'appesantir là-dessus, car le représentant du Rwanda a tous les détails, mais ils ne sont pas à l'honneur de son pays. Il appartient à chaque pays de décider des valeurs qui font selon lui honneur aux populations qu'il représente.

280. Je crois que le représentant du Rwanda a posé certaines questions concernant des chefs de gouvernement qui ont trouvé la mort dans notre pays; il a cité par ordre d'importance — à ses yeux, apparemment — un certain Cimpaye, qui a participé au massacre des innocents et qui, par conséquent, a été jugé par les tribunaux de notre pays; la sanction prononcée a été appliquée. Par conséquent, il n'y a pas à s'émouvoir.

281. Le procès du prince Rwagasoré est bien connu. Lorsqu'il a remporté les élections de 1961, les colonialistes n'ont pas digéré une victoire aussi éclatante. Le procès est chose connue. Je puis fournir au représentant du Rwanda le dossier complet en ce qui concerne le prince Rwagasoré.

282. Il a également parlé de Ngyanyiyumwe, qui a été assassiné, et assassiné par un Rwandais.

283. Il a parlé du prince Ndizeye. Or, il était à la tête des mercenaires, ce qui, bien sûr, ne pouvait lui garantir la sécurité lorsqu'il a envahi notre pays. Bien entendu, s'il s'était trouvé dans un autre pays, comme le Rwanda, à la tête des mercenaires, peut-être aurait-il trouvé le même refuge et la même sécurité que Schramme !

284. Je ne voudrais pas prolonger le débat, mais je pense qu'il est important de mettre ce gouvernement en garde : tout d'abord, il ne devrait pas s'immiscer dans les affaires intérieures de notre pays; deuxièmement, il devrait appliquer le statut des réfugiés, qui a été consacré par la Convention de Genève; troisièmement, il devrait faire en sorte qu'il n'y ait plus d'invasion de notre pays à partir de son territoire.

285. Pour conclure, je souhaite tout simplement que nos voisins du nord, au Rwanda, observent les principes de l'OUA, les principes de l'ONU, en ce qui concerne le bon voisinage et le respect des conventions admises par cette organisation et par l'OUA.

La séance est levée à 19 h 25.